



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale
de comté de Matane tenue le 23 novembre 2011 à 20 h en la salle de
conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.**

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Garnier Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absence :

- M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Yvan Imbeault, préfet et maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

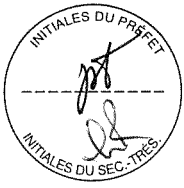
- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre avec messieurs Éric Gendreau, directeur d'usine de Tembec Matane, et Joseph Pitre, directeur régional Approvisionnement fibre – Est du Canada / Demande de Tembec Matane en tant que membre du Regroupement des Industriels Forestiers Détenteurs de Droit d'Approvisionnement en Forêt Publique au Bas-Saint-Laurent (19 h);
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 18 octobre 2011;
 - 4.2 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 18 octobre 2011;
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 octobre 2011;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 25 octobre 2011;
 - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 25 octobre 2011;
 - 4.6 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2011;
 - 4.7 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2011;
 - 4.8 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 8 novembre 2011;
 - 4.9 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 8 novembre 2011;
 - 4.10 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 15 novembre 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 4.11 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 15 novembre 2011;
- 5- Dossiers régionaux :
- 5.1 Suivi des dossiers – faits saillants CRÉ BSL;
 - 5.2 PNR II – Pacte rural :
 - 5.2.1 Reddition de compte pour l'année 2010;
 - 5.2.2 Recommandations du comité d'analyse dans le cadre du septième (7^e) appel de projets;
 - 5.3 Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent – Autorisation paiement adhésion 2011-2012;
 - 5.4 Commission scolaire des Monts-et-Marées – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015;
 - 5.5 Orléans Express – Modification au service sur le trajet Rimouski–Sainte-Anne-des-Monts demandée à la Commission des transports du Québec (CTQ);
 - 5.6 Cuisine collective de la région de Matane – Demande d'aide financière pour le projet « Soupe de l'Amitié »;
 - 5.7 Co.Mode Verte – Demande d'appui concernant le projet d'investissement 2011-2014 en lien avec la gestion des matières résiduelles de la MRC;
 - 5.8 Sommaire Stratégie et projet de loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 – <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/occupation-des-territoires/positions-et-avis-des-partenaires/>
 - 5.8.1 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Stratégie et projet de loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016;
 - 5.9 Dossier Carte électorale – Représentation des préfets du BSL à l'Assemblée nationale, le 29 novembre 2011;
- 6- Administration générale et développement économique :
- 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.2 Création de réserves financières à partir du budget de l'exercice 2011 pour fins de réaffectation au budget 2012 :
 - 6.2.1 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.2.2 Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;
 - 6.2.3 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.2.4 Gestion des terres publiques;
 - 6.3 Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2012 de la MRC de Matane :
 - partie I – Compétences communes à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane;
 - partie II – Service de l'urbanisme : volet inspection et émission des permis aux municipalités participantes;
 - partie III – Service de l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme aux municipalités participantes;
 - partie IV – Compétence en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques;
 - partie V – Gestion des équipements régionaux;
 - partie VI – Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli;
 - partie VII – Gestion du transport adapté;
 - partie VIII – Tenue à jour et équilibrage des rôles d'évaluation foncière des municipalités participantes de la MRC de Matane et de la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi qu'à la numérisation des matrices graphiques;
 - partie IX – Service régional de sécurité incendie;
 - Prévisions budgétaires de la MRC de Matane de l'exercice financier 2012 pour fins de présentation au MAMROT;
 - 6.4 Édifice de La Matanie :
 - 6.4.1 Certificat de paiement no 3 à Duotech Construction pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2011 au montant de 409 282,19 \$ plus les taxes applicables;
 - 6.4.2 Autorisation paiements – DESSAU;
 - 6.4.3 Autorisation paiement – Jean Dallaire, architectes;
 - 6.4.4 Avenants de modification #7 et #8;
 - 6.4.5 Autorisation achat d'équipements téléphoniques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 6.4.6 Contrat de télésurveillance avec le Central de contrôle d'alarmes du Québec du 1er novembre 2011;
- 6.4.7 Autorisation des dépenses de déménagement;
- 6.4.8 Fermeture des bureaux de la MRC à compter du 15 décembre 2011 en raison du déménagement (réouverture le 3 janvier 2012 au 158, Soucy);
- 6.4.9 Proposition de baux de location pour le CLD;
- 6.4.10 Déneigement et transport de neige – hiver 2011-2012;
- 6.5 Fonds de soutien aux territoires en difficulté
 - 6.5.1 Adoption du rapport annuel des activités du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 et bilan des activités du 1^{er} mai 2007 au 31 octobre 2011;
- 6.6 Élections au conseil d'administration de la FQM pour la région du Bas-Saint-Laurent;
- 6.7 Conseil régional FTQ Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Les-Îles – Demande d'appui – Demande au gouvernement canadien d'attribuer aux régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord les ressources nécessaires pour assurer aux citoyens des services d'assurance-emploi complets et de qualité;
- 6.8 Correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – Augmentation de l'aide financière dans le cadre du programme Villages branchés du Québec;
- 6.9 Contrats de soutien technique – logiciels GV.NET (gestion documentaire) et GED Express (gestion électronique des documents) – période du 17 juill. 2012 au 16 juill. 2013;
- 6.10 Autorisation de paiement à PG Solutions – Re : Renouvellement contrat d'entretien et de soutien aux applications (Émission des permis / Gestion financière – Gestion des baux);
- 6.11 Adoption du calendrier des séances 2012 du Conseil et du comité administratif de la MRC de Matane;
- 6.12 Démarche de planification stratégique en 2012;
- 6.13 Adhésion à l'Union des transports adaptés du Québec (UTACQ);
- 6.14 Désignation de madame Nancy Desrosiers à titre de secrétaire-trésorière adjointe;
- 6.15 Confirmation embauche de madame Laurie Savard au poste d'inspecteur en bâtiment;
- 6.16 Abolition poste combiné – inspecteur en bâtiment / technicien en évaluation
- 6.17 Créations et affichages de postes :
 - 6.17.1 Inspecteur(trice) en bâtiment;
 - 6.17.2 Technicien(ne) en gestion financière;
 - 6.17.3 Technicien(ne) en aménagement et géomatique;
 - 6.17.4 Secrétaire de direction et adjoint(e) au greffe;
 - 6.17.5 Urbaniste;
 - 6.17.6 Préposé(e) à l'aménagement, urbanisme et inspection;
- 6.18 Transport adapté – Ajout d'heures de services;
- 6.19 SSQ – Renouvellement du régime d'assurances collectives au 1^{er} déc. 2011;
- 7- Évaluation foncière : ---
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Réception du second projet de règlement VM-89-104 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 123;
 - 8.2 Réception du second projet de règlement VM-89-105 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 511;
 - 8.3 Réception du second projet de règlement VM-89-106 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'agrandir la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 187;
 - 8.4 Réception du second projet de règlement VM-89-107 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les dispositions relatives aux carrières et aux sablières;
 - 8.5 Certificat de conformité – Règlement VM-89-103 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'établir une superficie maximale de plancher pour la sous-classe d'usages 544 dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 167;
 - 8.6 Certificat de conformité – Règlement numéro 158-2-2011 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 8.7 Certificat de conformité – Règlement numéro 159-2-2011 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane;
 - 8.8 Dépôt du rapport de la Commission d'aménagement de la MRC suite à l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets;
 - 8.9 Adoption du règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets;
 - 8.10 Adoption du document argumentaire concernant le règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets;
 - 8.11 Dépôt du compte-rendu de la Commission d'aménagement de la MRC suite à l'analyse du règlement de zonage révisé du territoire non organisé (TNO) de la Rivière-Bonjour de la MRC de Matane.
- 9- Génie forestier :
- 9.1 Recommandations de paiements #1 et #2 – Transport Jean-Claude Charette inc. – transport des bois sur TPI pour l'année 2011;
 - 9.2 Rapport mensuel;
 - 9.3 Rapport final saison 2011 et autorisation paiements à la SER des Monts :
 - 9.3.1 Facture #008257 – planification;
 - 9.3.2 Facture #008258 – exécution des travaux;
- 10- Matières résiduelles : ---
- 11- Sécurité publique :
- 11.1 Schéma de couverture de risques incendie;
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.2.1 Compte-rendu – octobre 2011;
 - 11.2.2 Embauche pompier – M. Justin Desroches à la caserne #14 à Saint-René-de-Matane;
- 12- Préfecture :
- 12.1 Nomination de la secrétaire d'élection;
 - 12.2 Désignation du préfet;
 - 12.3 Désignation du préfet suppléant;
 - 12.4 Composition du comité administratif;
 - 12.5 Signataires des effets bancaires;
- 13- Période de questions;
- 14- Varia;
- 15- Ajournement de la séance au 14 décembre 2011.

Rencontre avec messieurs Éric Gendreau, directeur d'usine de Tembec Matane, et Joseph Pitre, directeur régional Approvisionnement fibre – Est du Canada / Demande de Tembec Matane en tant que membre du Regroupement des Industriels Forestiers Détenteurs de Droit d'Approvisionnement en Forêt Publique au Bas-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION 686-11-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 687-11-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 18 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 18 octobre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 18 octobre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 688-11-11

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 18 octobre 2011 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 18 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 689-11-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 19 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 octobre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 690-11-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 25 OCTOBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 25 octobre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 25 octobre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 691-11-11

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 25 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 25 octobre 2011 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 25 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 692-11-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 693-11-11

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2011 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 694-11-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 8 NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 8 novembre 2011 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 8 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 695-11-11

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 8 novembre 2011 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 8 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 696-11-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 15 NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 15 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 15 novembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 697-11-11

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 15 novembre 2011 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 8 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 698-11-11

PACTE RURAL – PNR II – RE : RECOMMANDATIONS PAR LE COMITÉ D'ANALYSE DANS LE CADRE DU SEPTIÈME (7^E) APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé le 20 avril 2011 dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :

- la composition du comité permanent d'analyse;
- l'aide financière allouée par le Pacte rural pour la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures de loisirs, soit un seul montant de 7 000 \$ par municipalité volet "régulier" et 15 000 \$ projet infrastructure de loisirs "volet municipalités dévitalisées";
- le maximum alloué pour un projet local fixé à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT la date limite du 14 octobre 2011 pour le dépôt des projets du septième (7^e) appel de projets dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*;

CONSIDÉRANT QUE le budget disponible pour l'appel de projets d'octobre 2011 est de 172 634,12 \$, soit 44 347,87 \$ "volet local et intermunicipal", 122 596,25 \$ "volet territorial" et 5 690,80 \$ projet infrastructure de loisirs "volet municipalités dévitalisées";

CONSIDÉRANT QU'onze (11) projets ont été reçus totalisant des demandes de 160 791,30 \$ à financer dans le cadre du Pacte rural de la *Politique de la ruralité II*;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des projets a été faite par les agents ruraux du CLD de la MRC de Matane et par les membres du comité permanent d'analyse pour fins de recommandations au Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations et en ont discuté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, des projets suivants :

- « **Nouvelle remise pour entreposer l'équipement** » - **Sainte-Félicité**, projet "infrastructure de loisir volet municipalités dévitalisées", pour un montant de 5 690,80 \$;
- « **Identification et visibilité de la bibliothèque de Baie-des-Sables** » - **Baie-des-Sables**, projet "volet local", pour un montant de 2 536 \$;

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte le financement dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, sous réserve des conditions indiquées, pour les projets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- « **Implantation d'un jardin communautaire** » - **Les Méchins**, projet "volet territorial", pour un montant de 20 000 \$, en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Que le promoteur signe une entente avec la municipalité de Les Méchins afin de préciser les modalités de remise du matériel et des infrastructures achetés avec l'argent du Pacte rural en cas de cessation des opérations de l'organisme promoteur;
- « **Amélioration de la cour d'école** » - **Sainte-Félicité**, projet "volet local", pour un montant de 15 000 \$, en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Que le soutien financier de la Commission scolaire soit confirmé ; → Que la Commission scolaire signe une entente avec la municipalité de Sainte-Félicité afin de préciser que les modules de jeux seront rétrocédés à la municipalité advenant la fermeture de l'école; → Que l'école s'engage à donner accès au lieu en tout temps aux citoyens;
- « **Centre de conditionnement physique** » - **Saint-Jean-de-Cherbourg**, projet "volet local", pour un montant de 4 552,50 \$, en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Que le promoteur signe une entente avec la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg afin de préciser les modalités de remise des équipements en cas de cessation des opérations de l'organisme promoteur;
- « **Zoom sur ma région** » - **MRC**, projet "volet territorial", pour un montant de 11 300 \$, en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Que le promoteur s'engage à travailler en concertation avec les agents ruraux afin de développer une stratégie de financement pour les années subséquentes;
- « **Animation Cap-Chat / Les Méchins** » - **Les Méchins**, projet "volet intermunicipal", pour un montant de 12 000 \$, en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Financement demandé de 33 000 \$ sur trois (3) ans (An 2 : 11 000 \$ et an 3 : 10 000 \$), le financement est conditionnel à ce qu'un rapport d'activités ainsi qu'un compte-rendu final soient remis annuellement afin d'analyser l'octroi des montants supplémentaires et des versements de 25 %;
- « **Développement du volet Vermicompostage et culture maraîchère en serre** » - **Matane**, projet "volet local", pour un montant de 14 000 \$, en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Que le promoteur confirme le soutien financier des principaux partenaires;
- « **Communication, rédaction et gestion de sites Internet municipaux et communautaires** » - **MRC**, projet "volet territorial", pour un montant de 14 169 \$, en tenant compte des conditions pour l'acceptation du projet : → Financement demandé de 34 944 \$ sur trois (3) ans (An 2 : 11 700 \$ et an 3 : 9 075 \$), le financement est conditionnel à ce qu'un rapport d'activités ainsi qu'un compte-rendu final soient remis annuellement afin d'analyser l'octroi des montants supplémentaires et des versements de 25 %;

QUE le Conseil de la MRC de Matane refuse le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, des projets suivants :

- « **Amélioration de la qualité de vie à la salle communautaire** » - **Baie-des-Sables**, projet "volet local", pour un montant demandé de 25 000 \$;
- « **Campagne de sensibilisation au 3RV dans la MRC de Matane** » - **MRC**, projet "volet territorial", pour un montant demandé de 25 000 \$;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

QUE le préfet, soit autorisé à signer les protocoles d'entente et la directrice générale à émettre les montants selon les modalités prévus au plan de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 699-11-11

**COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT –
AUTORISATION PAIEMENT ADHÉSION 2011-2012**

CONSIDÉRANT QUE devenir membre de la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, c'est appuyer le travail effectué pour :

- maintenir une vie dynamique dans les villages, contribuer à la valorisation des personnes et à la revitalisation des milieux;
- occuper le territoire, contrer la migration des jeunes et respecter la décision des personnes de vivre en milieu rural;
- développer et maintenir les services en région;
- favoriser la protection et la mise en valeur des ressources du territoire;

CONSIDÉRANT QUE devenir membre, c'est aussi faire partie d'un réseau de solidarité qui facilite la circulation de l'information et permet la mobilisation des acteurEs du monde rural, souvent isoléEs et disperséEs;

CONSIDÉRANT QUE le statut de membre de la Coalition, donne le droit de vote à l'Assemblée générale et de participation à des responsabilités au sein de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement pour l'adhésion 2011-2012 de la MRC de Matane à la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent au montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 700-11-11

**ORLÉANS EXPRESS – MODIFICATION AU SERVICE SUR LE TRAJET
RIMOUSKI – SAINTE-ANNE-DES-MONTS DEMANDÉE À LA
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (CTQ)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre annonçant l'intention de demander à la Commission des transports du Québec la permission de réduire de trois à deux fréquences quotidiennes les services entre Sainte-Anne-des-Monts et Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane s'oppose à la réduction de services demandée par Orléans Express et en informe la Commission des transports du Québec.

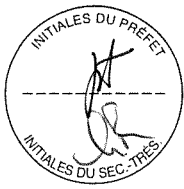
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 701-11-11

**CUISINE COLLECTIVE DE LA RÉGION DE MATANE – DEMANDE
D'AIDE POUR LE PROJET « SOUPE DE L'AMITIÉ »**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane reconnaît la problématique évoquée et les besoins de soutien envers les démunis;

10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la sécurité alimentaire est l'un des axes d'intervention identifié dans le cadre de la démarche « Solidarité et inclusion sociale » pour lequel des sommes d'argent seront disponibles pour le territoire de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS de Matane est impliqué dans le dossier pour le territoire de la MRC de Matane en partenariat avec le milieu et la Conférence des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE la demande d'aide financière soit redirigée vers le CSSS de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 702-11-11

CO.MODE VERTE – DEMANDE D'APPUI CONCERNANT LE PROJET D'INVESTISSEMENT 2011-2014 EN LIEN AVEC LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de La Co.Mode Verte dans le cadre de sa demande d'aide financière auprès de RECYC-QUEBEC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie la demande d'aide financière de La Co.Mode Verte auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de son projet d'investissement 2011-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 703-11-11

DOSSIER – CARTE ÉLECTORALE – PROJET DE LOI 19 REPRÉSENTATION DES PRÉFETS DU BSL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LE 30 NOVEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE la présence des préfets du Bas-Saint-Laurent est prévue à l'Assemblée nationale le matin du 30 novembre 2011 afin de faire des représentations exprimant la volonté des régions de voir maintenus les comtés menacés dans le cadre du projet de réforme de la carte électorale;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement vers Québec est déjà prévu dans le cadre de l'assemblée des MRC prévue le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise la dépense d'hébergement pour le préfet pour une nuit additionnelle soit la nuit du 29 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 704-11-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2011 – RE : SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 17 563,29 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 767,46\$, les salaires payés du 9-10-2011 au 5-11-2011 au montant de 18 252,70 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 427,91 \$, représentant un grand total de 42 011,36 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2011 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 705-11-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2011 – RE : SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 540,01 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 339,31 \$, les salaires payés du 9-10-2011 au 5-11-2011 au montant de 11 995,12 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 655,41 \$, représentant un grand total de 17 529,85 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2011 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 706-11-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2011 – RE : SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 802,46 \$, la liste des chèques émis au montant de 290,61 \$, les salaires payés du 9-10-2011 au 5-11-2011 au montant de 6 913,47 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 397,83 \$, représentant un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

grand total de 9 404,37 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2011 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 707-11-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2011 – RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 20 462,11 \$, la liste des chèques émis au montant de 84 787,47 \$, les salaires payés du 9-10-2011 au 5-11-2011 au montant de 17 185,39 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 358,20 \$, représentant un grand total de 124 793,17 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2011 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 708-11-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2011 – RE : MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 33 502,03 \$, la liste des chèques émis au montant de 52 158,38 \$, les salaires payés du 9-10-2011 au 5-11-2011 au montant de 44 151,41 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 766,41 \$, représentant un grand total de 137 578,23 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2011 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 709-11-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2011 –
RE : TPI DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 1 846,40 \$, la liste des chèques émis au montant de 10 509,62 \$, les salaires payés du 9-10-2011 au 5-11-2011 au montant de 6 605,84 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 347,18 \$, représentant un grand total de 20 309,04 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2011 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 710-11-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 15 OCTOBRE AU 18 NOVEMBRE 2011 –
RE : TNO DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 9-10-2011 au 5-11-2011 au montant de 1 240,62 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 229,14 \$, représentant un grand total de 1 469,76 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 octobre au 18 novembre 2011 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 711-11-11

**CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES À PARTIR DU BUDGET DE
L'EXERCICE 2011 POUR FINS DE RÉAFFECTATIONS AU BUDGET
2012 EN RAPPORT À L'URBANISME : VOLET PLANS ET
RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE des surplus anticipés de l'exercice 2011 pourraient faire l'objet de réserves financières pour être réaffectés au budget de l'exercice 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil réserve un montant de 8 000 \$ du surplus de l'exercice 2011 du Service de l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme pour le budget de l'exercice financier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 712-11-11

CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES À PARTIR DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011 POUR FINS DE RÉAFFECTATIONS AU BUDGET 2012 POUR LE SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE des surplus anticipés de l'exercice 2011 pourraient faire l'objet de réserves financières pour être réaffectés au budget de l'exercice 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil réserve un montant de 5 000 \$ du surplus de l'exercice 2011 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour le budget de l'exercice financier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 713-11-11

CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES À PARTIR DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011 POUR FINS DE RÉAFFECTATIONS AU BUDGET 2012 POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE des surplus anticipés de l'exercice 2011 pourraient faire l'objet de réserves financières pour être réaffectés au budget de l'exercice 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil réserve un montant de 100 000 \$ du surplus de l'exercice 2011 du Service régional de sécurité incendie pour le budget de l'exercice financier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 714-11-11

CRÉATION DE RÉSERVES FINANCIÈRES À PARTIR DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011 POUR FINS DE RÉAFFECTATIONS AU BUDGET 2012 POUR LA GESTION DES TERRES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE des surplus anticipés de l'exercice 2011 pourraient faire l'objet de réserves financières pour être réaffectés au budget de l'exercice 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil réserve un montant de 5 000 \$ du surplus de l'exercice 2011 de la gestion des terres publiques pour le budget de l'exercice financier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 715-11-11

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2012 EN RAPPORT AUX COMPÉTENCES
COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE
MATANE (PARTIE I)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 en ce qui a trait aux compétences communes à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, comportent des dépenses globales de l'ordre de trois millions cinq cent mille cinq cent trente dollars (3 500 530 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 127 863 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des régions dans le cadre de l'application des responsabilités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane évalue à la somme de 96 474 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte fiscal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 133 266 \$ le montant des subventions accordées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le cadre de la gestion des terres publiques intra-municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 428 890 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 27 602 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre du Pacte rural pour l'embauche d'un agent rural;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 650 800 \$ le montant de la subvention accordée par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'entente signée pour le développement économique (CLD de la MRC de Matane);

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 310 000 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre d'un plan de diversification et développement économique des régions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 20 000 \$ le montant de la subvention accordée par le ministère de la sécurité publique pour la mise en œuvre d'activités régionales incluses au schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 15 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2012 pour le plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 67 531 \$ réservé de l'exercice 2011 en réduction de la dépense prévue au budget 2012 pour l'administration générale;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 13 167 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2012 pour les programmes domiciliaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT l'affectation d'un revenu reporté de 304 905 \$ en réduction de la dépense prévue au budget 2012 pour le plan de diversification et de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 1 200 \$ les revenus générés pour la gestion de la Sûreté du Québec, au niveau des amendes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 93 807 \$ les revenus générés pour la location de loyers commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 30 000 \$ les honoraires générés dans le cadre des programmes domiciliaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 142 314 \$ les revenus générés dans le cadre de la gestion des terres publiques intra-municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à la somme de 41 876 \$ les revenus générés dans le cadre de la gestion des terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane estime à 10 683 \$ le montant des intérêts à recevoir du gouvernement du Québec en paiement du service de la dette du règlement numéro 224-2004 (Villes et villages branchés);

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'unités d'évaluation résidentielle et commerciale en date du dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2012, incluant les dossiers en annexe au rôle, aux fins du règlement de répartition des quotes-parts, est de 14 061 alors que la population totale de la MRC est estimée à 22 026 selon le décret 1069-2010 du 8 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 518 866 \$ pour l'administration générale incluant l'aménagement du territoire est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, soit sur la base du nombre de fiches d'évaluation par municipalité (50 %) et l'autre 50 % sur la base de la population;
- c) Une somme de 41 192 \$ pour la gestion des cours d'eau est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane calculée à 25 % sur la base de la richesse foncière uniformisée, 25 % sur la superficie en km² et 50 % à parts égales;
- d) Une somme de 21 773 \$ pour l'Inforoute à large bande est chargée aux municipalités de la MRC de Matane calculée sur la base de la richesse foncière uniformisée, pour toutes les municipalités du territoire de la MRC, incluant la ville de Matane pour les secteurs de Petit-Matane, Saint-Jérôme-de-Matane et Saint-Luc et une somme de 2 385 \$ pour internet partagé est chargée à parts égales aux municipalités de la MRC de Matane à l'exception de la ville de Matane;
- e) Une somme de 12 443 \$ pour le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, à savoir pour 50 % selon l'évaluation foncière imposable uniformisée et l'autre 50 % selon la population de chaque municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- f) Une somme de 183 941 \$ pour le CLD est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, à savoir pour 50 % selon l'évaluation foncière imposable uniformisée et l'autre 50 % selon la population de chaque municipalité;
- g) Une somme de 161 116 \$ pour les dépenses d'exploitation et le service de la dette reliés de l'Édifice de La Matanie est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane selon le mode de calcul prévu au règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, soit sur la base du nombre de fiches d'évaluation par municipalité (50 %) et l'autre 50 % sur la base de la population;
- h) Une somme de 33 436 \$ pour la gestion des matières résiduelles est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane calculée sur la base de la population;
- i) La partie 1 relative au fonctionnement de la MRC et qui concerne l'ensemble des municipalités, à savoir :

DÉPENSES PARTIE 1

♦ Législation	111 238 \$
♦ Gestion financière	360 083 \$
♦ Gestion du personnel	9 092 \$
♦ Autres	118 437 \$
♦ Suivi des dossiers aménagement	178 357 \$
♦ Schéma sécurité incendie	37 443 \$
♦ Matières résiduelles	48 436 \$
♦ Gestion des TPI	275 580 \$
♦ Gestion des terres publiques	46 876 \$
♦ Plan de diversification et de développement	614 905 \$
♦ Pacte rural	428 890 \$
♦ Pacte rural (agent rural)	27 602 \$
♦ Développement économique CLD	183 941 \$
♦ Développement économique	650 800 \$
♦ Inforoute/Internet partagé	24 158 \$
♦ Gestion des cours d'eau	41 192 \$
♦ Gestion de l'Édifice de La Matanie	254 923 \$
♦ Immeuble 145 Soucy	34 727 \$
♦ Programmes domiciliaires	43 167 \$
♦ Frais de financement règlement 224-2004	10 683 \$

TOTAL DES DÉPENSES PARTIE 1

3 500 530 \$

REVENUS PARTIE 1

♦ Subvention au fonctionnement de la MRC	127 863 \$
♦ Subvention pacte fiscal	96 474 \$
♦ Subvention à la gestion des TPI	133 266 \$
♦ Subvention Pacte rural	428 890 \$
♦ Subvention Pacte rural (agent rural)	27 602 \$
♦ Subvention développement économique	650 800 \$
♦ Subvention plan diversification et développement	310 000 \$
♦ Subvention schéma sécurité incendie	20 000 \$
♦ Affectation de surplus – PGMR	15 000 \$
♦ Affectation de surplus – administration générale	67 531 \$
♦ Affectation de surplus – programmes domiciliaires	13 167 \$
♦ Affectation de réserve – schéma sécurité incendie	5 000 \$
♦ Affectation de réserve – gestion des terres publiques	5 000 \$
♦ Revenu reporté – Plan div. (FSTD)	304 905 \$
♦ Gestion Sûreté du Québec	1 200 \$
♦ Revenus loyers commerciaux	93 807 \$
♦ Honoraires programmes domiciliaires	30 000 \$
♦ Gestion des TPI	142 314 \$
♦ Revenus gestion des terres publiques	41 876 \$
♦ Subvention Villes et villages branchés (règl. 224-2004)	10 683 \$

2 525 378 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Quotes-parts ou répartitions aux municipalités

♦	Quote-part administration générale	518 866 \$
♦	Quote-part CLD développement économique	183 941 \$
♦	Quote-part gestion des cours d'eau	41 192 \$
♦	Quote-part Inforoute/Internet partagé	24 158 \$
♦	Quote-part gestion des matières résiduelles	33 436 \$
♦	Quote-part gestion de l'Édifice de la Matanie	161 116 \$
♦	Quote-part schéma sécurité incendie	12 443 \$
		975 152 \$

TOTAL DES REVENUS PARTIE 1 **3 500 530 \$**

j) Le produit de la répartition, la quote-part perçue des municipalités en vertu du règlement de répartition des quotes-parts, les autres revenus sont appliqués en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

Quote-part administration générale (414 506 \$)

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

Éléments budgétaires reliés à la quote-part administration

♦	Législation	111 238 \$
♦	Gestion financière, du personnel et autres	229 271 \$
♦	Aménagement du territoire	178 357 \$

518 866 \$

	Législation						Grand total
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	
Les Méchins	1 123	7.9866	4 442.08	1 136	5.1575	2 868.57	7 311
St-Jean de Cherbourg	223	1.5859	882.09	217	0.9852	547.96	1 430
Grosses-Roches	493	3.5062	1 950.09	429	1.9477	1 083.29	3 033
Sainte-Félicité	891	6.3367	3 524.40	1 155	5.2438	2 916.55	6 441
Saint-Adelme	499	3.5488	1 973.82	518	2.3518	1 308.03	3 282
Saint-René de Matane	921	6.5500	3 643.06	1 042	4.7308	2 631.21	6 274
Sainte-Paule	346	2.4607	1 368.62	228	1.0351	575.73	1 944
Matane	6 803	48.3820	26 909.61	14 570	66.1491	36 791.47	63 701
Saint-Léandre	476	3.3852	1 882.84	404	1.8342	1 020.16	2 903
Saint-Ulric	1 396	9.9282	5 521.95	1 684	7.6455	4 252.36	9 774
Baie-des-Sables	672	4.7792	2 658.13	628	2.8512	1 585.80	4 244
TNO	218	1.5504	862.31	15	0.0681	37.88	900
Total	14 061	100%	55 619.00	22 026	100%	55 619.00	\$ 111 238

	Gestion financière et administrative, du personnel et autres						Grand total
	Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	
Les Méchins	1 123	7.9866	9 155.51	1 136	5.1575	5 912.37	15 068
St-Jean de Cherbourg	223	1.5859	1 818.06	217	0.9852	1 129.39	2 947
Grosses-Roches	493	3.5062	4 019.29	429	1.9477	2 232.75	6 252
Sainte-Félicité	891	6.3367	7 264.08	1 155	5.2438	6 011.26	13 275
Saint-Adelme	499	3.5488	4 068.21	518	2.3518	2 695.96	6 764



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

No de résolution
ou annotation

Saint-René de Matane	921	6.5500	7 508.66	1 042	4.7308	5 423.14	12 932
Sainte-Paule	346	2.4607	2 820.84	228	1.0351	1 186.64	4 007
Matane	6 803	48.3820	55 463.00	14 570	66.1491	75 830.35	131 293
Saint-Léandre	476	3.3852	3 880.70	404	1.8342	2 102.64	5 983
Saint-Ulric	1 396	9.9282	11 381.21	1 684	7.6455	8 764.47	20 146
Baie-des-Sables	672	4.7792	5 478.63	628	2.8512	3 268.46	8 747
TNO	218	1.5504	1 777.29	15	0.0681	78.07	1 855
Total	14 061	100%	\$ 114 635.50	22 026	100%	\$ 114 635.50	\$ 229 271

Aménagement du territoire						
Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	Grand total

Les Méchins	1 123	7.9866	7 122.36	1 136	5.1575	4 599.42	11 722
St-Jean de Cherbourog	223	1.5859	1 414.32	217	0.9852	878.59	2 293
Grosses-Roches	493	3.5062	3 126.73	429	1.9477	1 736.93	4 864
Sainte-Félicité	891	6.3367	5 650.95	1 155	5.2438	4 676.34	10 327
Saint-Adelme	499	3.5488	3 164.79	518	2.3518	2 097.27	5 262
Saint-René de Matane	921	6.5500	5 841.22	1 042	4.7308	4 218.83	10 060
Sainte-Paule	346	2.4607	2 194.42	228	1.0351	923.12	3 118
Matane	6 803	48.3820	43 146.39	14 570	66.1491	58 990.77	102 137
Saint-Léandre	476	3.3852	3 018.92	404	1.8342	1 635.71	4 655
Saint-Ulric	1 396	9.9282	8 853.79	1 684	7.6455	6 818.15	15 672
Baie-des-Sables	672	4.7792	4 262.00	628	2.8512	2 542.64	6 805
TNO	218	1.5504	1 382.61	15	0.0681	60.73	1 443
Total	14 061	100	\$ 89 179	22 026	100	\$ 89 179	\$ 178 357

Quote-part développement économique CLD (183 941 \$)

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts (50 % évaluation foncière imposable uniformisée, 50 % population)

	Quote -part pour le CLD						
	Valeur imposable u	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	Total
Les Méchins	66 824 352	4.8376	4 449.20	1 136	5.1575	4 743.42	9 193
St-Jean de Cherbourog	6 391 944	0.4627	425.58	217	0.9852	906.09	1 332
Grosses-Roches	19 558 938	1.4159	1 302.24	429	1.9477	1 791.31	3 094
Sainte-Félicité	57 646 280	4.1732	3 838.12	1 155	5.2438	4 822.75	8 661
Saint-Adelme	25 001 300	1.8099	1 664.60	518	2.3518	2 162.93	3 828
Saint-René de Matane	49 496 040	3.5832	3 295.47	1 042	4.7308	4 350.92	7 646
Sainte-Paule	22 986 500	1.6641	1 530.45	228	1.0351	952.02	2 482
Matane	968 551 080	70.1167	64 486.65	14 570	66.1491	60 837.65	125 324
Saint-Léandre	22 696 932	1.6431	1 511.17	404	1.8342	1 686.92	3 198
Saint-Ulric	97 794 592	7.0797	6 511.22	1 684	7.6455	7 031.61	13 543
Baie-des-Sables	36 006 600	2.6066	2 397.34	628	2.8512	2 622.24	5 020
TNO	8 387 550	0.6072	558.45	15	0.0681	62.63	621
Total	1 381 342 108	100	\$ 91 970.50	22 026	100	\$ 91 970.50	\$ 183 941



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Répartition pour la gestion des cours d'eau (41 192 \$)

Base de calcul : (25 % richesse foncière uniformisée, 25 % la superficie (km²) et 50 % à parts égales)

	Gestion des cours d'eau							
	Richesse foncière u	%	Valeur 25%	Superficie KM carrés	%	Valeur 25%	Valeur 50% à part égale	Total
Les Méchins	68 199 695	4.5838	472.04	452.00	13.3867	1 378.56	1 716.33	3 567
St-Jean de Cherbourg	6 575 324	0.4419	45.51	113.23	3.3535	345.34	1 716.33	2 107
Grosses-Roches	20 293 769	1.3640	140.46	63.99	1.8952	195.16	1 716.33	2 052
Sainte-Félicité	58 928 280	3.9606	407.87	89.76	2.6584	273.76	1 716.33	2 398
Saint-Adelme	25 444 331	1.7101	176.11	100.20	2.9676	305.60	1 716.33	2 198
Saint-René de Matane	51 506 549	3.4618	356.50	249.14	7.3787	759.86	1 716.33	2 833
Sainte-Paule	23 244 608	1.5623	160.89	87.78	2.5997	267.72	1 716.33	2 145
Matane	1 066 502 949	71.6808	7 381.69	219.93	6.5136	670.77	1 716.33	9 769
Saint-Léandre	23 220 457	1.5607	160.72	102.62	3.0393	312.98	1 716.33	2 190
Saint-Ulric	99 033 838	6.6562	685.45	118.68	3.5149	361.96	1 716.33	2 764
Baie-des-Sables	36 488 455	2.4524	252.55	64.54	1.9115	196.84	1 716.33	2 166
TNO	8 411 203	0.5653	58.22	1 714.62	50.7811	5 229.44	1 716.33	7 004
Total	1 487 849 458	100%	\$ 10 298.00	3 376.49	100%	\$ 10 298.00	\$ 20 596.00	\$ 41 192

Quote-part pour l'Inforoute à large bande (21 773 \$)

Base de calcul : 100 % sur la base de la richesse foncière uniformisée

	Richesse foncière u	%	Frais entretien du réseau
Les Méchins	68 199 695	10.7467	2 340
St-Jean de Cherbourg	6 575 324	1.0361	226
Grosses-Roches	20 293 769	3.1978	696
Sainte-Félicité	58 928 280	9.2857	2 022
Saint-Adelme	25 444 331	4.0094	873
Saint-René de Matane	51 506 549	8.1162	1 767
Sainte-Paule	23 244 608	3.6628	797
Matane	213 266 978	33.6058	7 317
Saint-Léandre	23 220 457	3.6590	797
Saint-Ulric	99 033 838	15.6054	3 398
Baie-des-Sables	36 488 455	5.7497	1 252
TNO	8 411 203	1.3254	289
Total	634 613 487	100	\$ 21 773

Quote-part pour l'Internet partagé (2 385 \$)

Base de calcul : 100 % à parts égales

	Frais annuel internet et courriels	%
Les Méchins	217	9.0909
St-Jean de Cherbourg	217	9.0909
Grosses-Roches	217	9.0909



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

Sainte-Félicité	217	9.0909
Saint-Adelme	217	9.0909
Saint-René de Matane	217	9.0909
Sainte-Paule	217	9.0909
Matane	-	0.0000
Saint-Léandre	217	9.0909
Saint-Ulric	217	9.0909
Baie-des-Sables	217	9.0909
TNO	217	9.0909

Total 2 385 100

Quote-part Plan Gestion des matières résiduelles (33 436 \$)

Base de calcul : 100 % sur la population

	Population	%	Total
Les Méchins	1 136	5.1611	1 726
St-Jean de Cherbourg	217	0.9859	330
Grosses-Roches	429	1.9490	652
Sainte-Félicité	1 155	5.2474	1 755
Saint-Adelme	518	2.3534	787
Saint-René de Matane	1 042	4.7340	1 583
Sainte-Paule	228	1.0358	346
Matane	14 570	66.1942	22 133
Saint-Léandre	404	1.8354	614
Saint-Ulric	1 684	7.6507	2 558
Baie-des-Sables	628	2.8531	954
TNO	-	0.0000	-

Total 22 011 100 \$ 33 436

Quote-part la gestion de l'Édifice de La Matanie (161 116 \$)

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

	Quote-part pour l'Édifice de la Matanie						Total
	Nombre de dossiers	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	
Les Méchins	1 123	7.9866	6 433.87	1 136	5.1575	4 154.81	10 589
St-Jean de Cherbourg	223	1.5859	1 277.61	217	0.9852	793.66	2 071
Grosses-Roches	493	3.5062	2 824.49	429	1.9477	1 569.03	4 394
Sainte-Félicité	891	6.3367	5 104.70	1 155	5.2438	4 224.30	9 329
Saint-Adelme	499	3.5488	2 858.86	518	2.3518	1 894.54	4 753
Saint-René de Matane	921	6.5500	5 276.57	1 042	4.7308	3 811.02	9 088
Sainte-Paule	346	2.4607	1 982.30	228	1.0351	833.89	2 816
Matane	6 803	48.3820	38 975.61	14 570	66.1491	53 288.39	92 264
Saint-Léandre	476	3.3852	2 727.09	404	1.8342	1 477.59	4 205
Saint-Ulric	1 396	9.9282	7 997.94	1 684	7.6455	6 159.07	14 157
Baie-des-Sables	672	4.7792	3 850.01	628	2.8512	2 296.85	6 147
TNO	218	1.5504	1 248.96	15	0.0681	54.86	1 304

Total 14 061 100 \$ 80 558.00 22 026 100 \$ 80 558.00 \$ 161 116



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Quote-part Schéma sécurité incendie (12 443 \$)

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

	Quote-part schéma sécurité incendie						Total
	Valeur imposable u	%	Valeur 50%	Population	%	Valeur 50%	
Les Méchins	66 824 352	4.8376	300.97	1 136	5.1575	320.88	622
St-Jean de Cherbourg	6 391 944	0.4627	28.79	217	0.9852	61.29	90
Grosses-Roches	19 558 938	1.4159	88.09	429	1.9477	121.18	209
Sainte-Félicité	57 646 280	4.1732	259.64	1 155	5.2438	326.24	586
Saint-Adelme	25 001 300	1.8099	112.60	518	2.3518	146.32	259
Saint-René de Matane	49 496 040	3.5832	222.93	1 042	4.7308	294.33	517
Sainte-Paule	22 986 500	1.6641	103.53	228	1.0351	64.40	168
Matane	968 551 080	70.1167	4 362.31	14 570	66.1491	4 115.47	8 478
Saint-Léandre	22 696 932	1.6431	102.23	404	1.8342	114.11	216
Saint-Ulric	97 794 592	7.0797	440.46	1 684	7.6455	475.67	916
Baie-des-Sables	36 006 600	2.6066	162.17	628	2.8512	177.39	340
TNO	8 387 550	0.6072	37.78	15	0.0681	4.24	42
Total	1 381 342 108	100	\$ 6 221.50	22 026	100	\$ 6 221.50	\$ 12 443

- k) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- l) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction;
- m) Les tableaux suivants font partie intégrante de la présente résolution pour fins de répartition des montants à distribuer;

Nombre d'unités d'évaluation résidentielle et commerciale des municipalités

Municipalités	Nombre d'unités
Les Méchins	1 123
Saint-Jean-de-Cherbourg	223
Grosses-Roches	493
Sainte-Félicité	891
Saint-Adelme	499
Saint-René-de-Matane	921
Sainte-Paule	346
Matane	6 803
Saint-Léandre	476
Saint-Ulric	1 396
Baie-des-Sables	672
TNO	218
TOTAL	14 061



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Population des municipalités selon le décret 1069-2010

Municipalités	Nombre d'unités
Les Méchins	1 136
Saint-Jean-de-Cherbourg	217
Grosses-Roches	429
Sainte-Félicité	1 155
Saint-Adelme	518
Saint-René-de-Matane	1 042
Sainte-Paule	228
Matane	14 570
Saint-Léandre	404
Saint-Ulric	1 684
Baie-des-Sables	628
Rivière-Bonjour (TNO)	15
TOTAL	22 026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 716-11-11

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2012 EN RAPPORT AU SERVICE DE
L'URBANISME : VOLET INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS
AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (PARTIE II)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 en ce qui a trait à l'urbanisme : volet inspection et émission des permis des municipalités participantes prévoient des dépenses de l'ordre de deux cent quarante-neuf mille huit cent neuf dollars 249 809 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC évalue à 36 294 \$ les revenus générés pour le service d'émission de permis de la ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 20 000 \$ du surplus accumulé en réduction de la dépense prévue au budget 2012 pour l'urbanisme : volet inspection et émission des permis aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 193 515 \$ pour l'urbanisme : volet inspection et émission des permis est chargée aux municipalités participantes (Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Saint-Léandre, Saint-Ulric et Baie-des-Sables) selon une quote-part établie selon la moyenne des heures travaillées en 2006-2007-2008-2009-2010;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour ce service;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

DÉPENSES

♦	Service d'urbanisme aux municipalités participantes	249 809 \$
	TOTAL DES DÉPENSES	249 809 \$

REVENUS

♦	Affectation de réserve	20 000 \$
♦	Services rendus – ville de Cap-Chat	36 294 \$
	TOTAL DES REVENUS	56 294 \$

QUOTES-PARTS OU RÉPARTITIONS

♦	Répartition prévisionnelle pour le service d'urbanisme : volet inspection et émission des permis	193 515 \$
		193 515 \$
	GRAND TOTAL DES REVENUS	249 809 \$

d) Les sommes à verser par les municipalités sont basées sur le nombre d'heures travaillées d'après l'estimation budgétaire suivante :

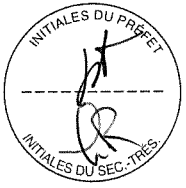
Répartition pour le service d'urbanisme et l'application des règlements municipaux – Estimation

Base de calcul : (Quote-part fixe selon un pourcentage établie selon la moyenne des heures réelles de 2006-2007-2008-2009-2010)

	Service d'inspection						Moyenne %	Quote-part selon % moyen
	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne hres		
	130 975 \$	147 921 \$	156 604 \$	175 573 \$	190 699 \$			
Les Méchins	791	773	572	661	1066	773	18.62	36 023
St-Jean de Cherbourg	285	73	72	74	78	116	2.80	5 427
Grosses- Roches	331	279	132	177	235	231	5.56	10 761
Sainte-Félicité	536	420	339	404	421	424	10.22	19 769
Saint-Adelme	369	253	416	281	407	345	8.32	16 095
Saint-René de Matane	714	716	530	577	638	635	15.30	29 607
Sainte-Paule	0	0	0	0	0	-	0.00	-
Matane	0	0	0	0	0	-	0.00	-
Saint-Léandre	438	368	361	279	355	360	8.68	16 795
Saint-Ulric	922	1012	706	710	767	823	19.84	38 392
Baie-des- Sables	370	389	461	350	413	397	9.56	18 492
TNO	111	25	19	31	45	46	1.11	2 154
Total	4 867	4 308	3 608	3 544	4 425	4 150	100.00	193 515

e) Le produit de la quote-part est appliqué en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation suivante :

Le tarif horaire applicable pour les autres services est de 39,75 \$/heures pour les municipalités de la MRC de Matane.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Le tarif horaire applicable pour toutes les autres municipalités hors de la MRC de Matane, le tarif horaire de 2011 soit 39,85 \$/heure sera indexé selon l'IPC établie par Statistique Canada au 31 décembre 2011 et ne pouvant être inférieur à 2 %, soit à 40,65 \$/heure minimalement.

- f) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- g) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 717-11-11

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 EN RAPPORT À L'URBANISME : VOLET PLANS ET REGLEMENTATION D'URBANISME AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES (PARTIE III)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 en ce qui a trait à l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme prévoient des dépenses de l'ordre de soixante-six mille six cent dix dollars (66 610 \$);

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 8 000 \$ réservé de l'exercice 2011 en réduction de la dépense prévue au budget 2012 pour l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme de toutes les municipalités, excluant la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 58 610 \$ pour l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane;

DÉPENSES

- ♦ Urbanisme : volet plan et réglementation d'urbanisme (participantes)
66 610 \$

TOTAL DES DÉPENSES

66 610 \$



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

REVENUS

♦ Affectation de réserve	8 000 \$
TOTAL DES REVENUS	8 000 \$

QUOTES-PARTS OU RÉPARTITIONS

♦ Répartition prévisionnelle pour le service d'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme	58 610 \$
	58 610 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	66 610 \$

d) Le produit de la quote-part est appliqué en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation suivante :

Quote-part pour l'urbanisme : volet plans et réglementation d'urbanisme (58 610 \$)

Base de calcul : règlement de répartition des quotes-parts de la MRC, (50 % fiches d'évaluation, 50 % population)

Quote-part pour la révision des plans et règlements d'urbanisme des municipalités							
Nombre de dossiers	%	Total	Population	%	Total	Grand total	
Les Méchins	1 123	15.4726	4 534	1 136	15.2361	4 465	8 999
St-Jean de Cherbourog	223	3.0725	900	217	2.9104	853	1 753
Grosses-Roches	493	6.7925	1 991	429	5.7538	1 686	3 677
Sainte-Félicité	891	12.2761	3 598	1 155	15.4909	4 540	8 137
Saint-Adelme	499	6.8752	2 015	518	6.9474	2 036	4 051
Saint-René de Matane	921	12.6894	3 719	1 042	13.9753	4 095	7 814
Sainte-Paule	346	4.7672	1 397	228	3.0579	896	2 293
Matane	-	0.0000	-	-	0.0000	-	-
Saint-Léandre	476	6.5583	1 922	404	5.4185	1 588	3 510
Saint-Ulric	1 396	19.2339	5 637	1 684	22.5858	6 619	12 255
Baie-des-Sables	672	9.2587	2 713	628	8.4227	2 468	5 182
TNO	218	3.0036	880	15	0.2012	59	939
Total	7 258	100	\$ 29 305	7 456	100	\$ 29 305	\$ 58 610

e) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;

f) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 718-11-11

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2012 EN RAPPORT À SA COMPÉTENCE EN
MATIÈRE DE VIDANGE, DE TRANSPORT ET DE GESTION DES
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (PARTIE IV)**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 en ce qui a trait à l'application de la compétence de la MRC en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques pour les municipalités comportent des dépenses globales estimées à deux cent soixante-six mille cent vingt-neuf dollars (266 129 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Pour l'application de la compétence de la MRC en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques le montant est facturé aux municipalités participantes sur la base du nombre d'habitations non desservies par le réseau d'aqueduc et d'égout conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement* selon la liste établie par les municipalités annuellement multiplié par 203,45 \$ taxes nettes par habitation auquel s'ajoute 3% de frais de gestion;
- c) Les honoraires sont appliqués en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

REVENUS		
♦	Répartition aux municipalités participantes	258 382 \$
♦	Frais de gestion (3% du prix unitaire)	<u>7 747 \$</u>
TOTAL		266 129 \$

DEPENSES		
<u>Hygiène du milieu</u>		
♦	Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques	258 382 \$
♦	Frais de gestion (3% du prix unitaire)	<u>7 747 \$</u>
TOTAL		266 129 \$

d) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;

e) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 719-11-11

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 EN RAPPORT À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX (PARTIE V)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 en ce qui a trait à la gestion des équipements régionaux comportent des dépenses globales de l'ordre de cent quatre-vingt-sept mille sept cent cinquante dollars (187 750 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, selon les protocoles d'entente en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 187 750 \$ pour la gestion des équipements régionaux est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane, propriétaire des équipements, et ce en vertu des protocoles d'entente conclue entre les municipalités et la ville de Matane;
- c) Les sommes perçues sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

DÉPENSES

- ♦ Gestion des équipements régionaux 187 750 \$

REVENUS

- ♦ Répartition aux municipalités participantes 187 750 \$

Quote-part équipements régionaux

	Total 2012	%
Les Méchins	7 903	0.0421
St-Jean de Cherboung	753	0.0040
Grosses-Roches	4 823	0.0257
Sainte-Félicité	39 293	0.2093
Saint-Adelme	13 829	0.0737
Saint-René de Matane	22 015	0.1173
Sainte-Paule	9 135	0.0487
Matane	-	0.0000
Saint-Léandre	11 488	0.0612
Saint-Ulric	69 447	0.3699
Baie-des-Sables	9 065	0.0483
TNO	-	0.0000
Total	187 750	100%

- d) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- e) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 720-11-11

PREVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 EN RAPPORT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI (PARTIE VI)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 en ce qui a trait à la portion imputable à la MRC de Matane des prévisions budgétaires 2012 de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli soit un montant de 141 623 \$ dont la base de calcul est 50 % population et 50 % richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont pris connaissance des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli ne prévoit aucune quote-part pour l'exercice 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la quote-part attribuable à la MRC de Matane est de : 0 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 721-11-11

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 EN RAPPORT À LA GESTION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF (PARTIE VII)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 en ce qui a trait au service du Transport adapté prévoient des dépenses totales de l'ordre de trois cent soixante-seize mille huit cent quarante-huit dollars (376 848 \$), soit 52 031 \$ pour les frais d'administration et à 324 817 \$ pour les frais d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 en ce qui a trait au service du Transport collectif prévoient des dépenses totales de l'ordre de trente-sept mille cent soixante-dix dollars (37 170 \$), soit 17 070 \$ pour l'administration et à 20 100 \$ pour les frais d'exploitation;

CONSIDÉRANT QU'une subvention évaluée à 206 793 \$ est accordée par le ministère des Transports pour le service du Transport adapté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QU'une contribution des usagers est évaluée à 60 000 \$ pour le Transport adapté et de 12 000 \$ pour le Transport collectif;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 12 000 \$ est évaluée pour les services d'une berline adaptée;

CONSIDÉRANT QU'une contribution du Transport collectif est évaluée à 20 000 \$ pour l'utilisation du service du Transport adapté;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un revenu reporté de 25 170 \$ en réduction de la dépense prévue au budget 2012 pour le Transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- b) Une somme de 78 055 \$ pour le service du Transport adapté est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, calculée sur la base de la population;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour le service du Transport adapté :

DEPENSES	
Dépenses reliées au Transport adapté	376 848 \$
Dépenses reliées au Transport collectif	<u>37 170 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	414 018 \$

REVENUS	
Subvention du ministère des Transports	206 793 \$
Contribution des usagers du Transport adapté	60 000 \$
Contribution des usagers du Transport collectif	12 000 \$
Revenus berline adaptée	12 000 \$
Contribution du Transport collectif	20 000 \$
Revenu reporté du Transport collectif	<u>25 170 \$</u>
	335 963 \$

QUOTES-PARTS OU REPARTITION	
Répartition pour le service du Transport adapté	78 055 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	414 018 \$

- d) Le produit de la quote-part est appliqué en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation suivante :

Quote-part pour le Transport adapté (78 055 \$)

Base de calcul : 100 % sur la base de la population

	Population	%	Total
Les Méchins	1 136	5.16106	4 028
St-Jean de Cherbourg	217	0.98587	770
Grosses-Roches	429	1.94903	1 521



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Sainte-Félicité	1 155	5.24738	4 096
Saint-Adelme	518	2.35337	1 837
Saint-René de Matane	1 042	4.734	3 695
Sainte-Paule	228	1.03585	809
Matane	14 570	66.1942	51 668
Saint-Léandre	404	1.83545	1 433
Saint-Ulric	1 684	7.65072	5 972
Baie-des-Sables	628	2.85312	2 227
TNO	-		-

22 011 100 \$ 78 055

- e) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;
- f) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédant de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relève de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 722-11-11

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 EN RAPPORT À LA TENUE À JOUR ET À L'ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES DE LA MRC DE MATANE ET DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE AINSI QU'À LA NUMÉRISATION DES MATRICES GRAPHIQUES (PARTIE VIII)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice 2012 en ce qui a trait à la tenue à jour et à l'équilibrage des rôles d'évaluation de l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane, et de la MRC de La Haute-Gaspésie comportent des dépenses globales de l'ordre de cinq cent quatre mille sept cents vingt-et-un dollars (504 721 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice 2012 en ce qui a trait au service de la dette (acquisition de logiciels et numérisation) et aux frais d'entretien pour le projet de la numérisation des matrices graphiques pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane, et de la MRC de la Haute-Gaspésie, comportent des dépenses globales de l'ordre de quatre-vingt-quatorze mille cent soixante-quatre dollars (94 164 \$) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont analysé les prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- b) Une somme de 169 008 \$ pour la tenue à jour des rôles d'évaluation est chargée aux municipalités de la MRC de Matane excluant la ville de Matane selon une quote-part établie selon la moyenne des heures travaillées en 2006-2007-2008-2009-2010;
- c) Un taux horaire de 44,83 \$ pour l'équilibrage des rôles d'évaluation des municipalités concernées, est chargé aux municipalités de la MRC de Matane excluant la ville de Matane pour l'exercice financier 2012;
- d) Une tarification à l'acte est imposée à la MRC de La Haute-Gaspésie selon une entente intermunicipale afin de couvrir les frais du département d'évaluation foncière; de même qu'une tarification horaire de 44,83 \$ pour l'exercice financier 2012;
- e) Les frais de gérance et de bureau de la publicité des droits sont chargés aux municipalités au prix coûtant;
- f) Un montant de 13 908 \$ est assumé par les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie dont 10 000 \$ répartis sur la base de 50 % de la valeur imposable uniformisée et 50 % selon le nombre de dossiers et 3 908 \$ répartis 100 % selon le nombre de dossiers, et affecté en réduction des frais reliés à l'informatique;
- g) Une somme de 94 164 \$ pour le service de la dette, les frais d'entretien, l'intégration de la rénovation cadastrale et la diffusion au grand public des matrices graphiques est chargée à l'ensemble des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie et de la MRC de Matane, excluant la ville de Matane;
- h) Les honoraires et les sommes perçues sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane d'après l'estimation budgétaire suivante :

DÉPENSES

- | | |
|---|------------|
| ♦ Gestion du service d'évaluation | 504 721 \$ |
| ♦ Numérisation des matrices, entretien annuel, diffusion au grand public et intégration de la rénovation cadastrale | 94 164 \$ |

TOTAL DES DÉPENSES **598 885 \$**

REVENUS

- | | |
|--|------------|
| ♦ Contrats avec la MRC de La Haute-Gaspésie | 274 960 \$ |
| ♦ Numérisation des matrices, entretien annuel, diffusion au grand public et intégration de la rénovation cadastrale de la Haute-Gaspésie | 49 030 \$ |

TOTAL DES REVENUS **323 990 \$**

QUOTE-PART OU RÉPARTITION

- | | |
|---|------------|
| ♦ Service d'évaluation MRC de Matane | 228 361 \$ |
| ♦ Numérisation des matrices, entretien annuel, diffusion au grand public et intégration de la rénovation cadastrale de la MRC de Matane | 45 134 \$ |
| ♦ Service divers, plaintes et demandes de révision | 1 400 \$ |

274 895 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS **598 885 \$**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

i) La répartition du service d'évaluation aux municipalités de la MRC de Matane se divisent en trois (3) parties :

1) Équilibrage de certains rôles d'évaluation	15 827 \$
2) Gestion du service d'évaluation	200 228 \$
3) Soutien des logiciels informatiques	12 306 \$

TOTAL DES RÉPARTITIONS **228 361 \$**

	Équilibrage	Tenue à jour	Soutien informatique	Grand total
Les Méchins	-	25 584	1948	27 532
St-Jean de Cherbourg	-	6 239	284	6 524
Grosses-Roches	15 827	13 759	709	30 295
Sainte-Félicité	-	22 271	1 615	23 886
Saint-Adelme	-	14 829	796	15 625
Saint-René de Matane	-	25 822	1 519	27 340
Sainte-Paule	-	10 871	636	11 507
Matane	-	-	-	-
Saint-Léandre	-	15 367	742	16 109
Saint-Ulric	-	37 206	2 641	39 847
Baie-des-Sables	-	20 302	1 106	21 409
TNO	-	7 978	310	8 288
Total	\$ 15 827	\$ 200 228	\$ 12 306	\$ 228 361

j) La répartition des frais reliés aux matrices graphiques des municipalités de la MRC de Matane se divisent en trois (3) parties :

1) Numérisation des matrices graphiques (règl.235-2009)	29 627 \$
2) Entretien annuel, mise à jour et intégration rénovation cadastrale	13 268 \$
3) Diffusion au grand public	2 239 \$

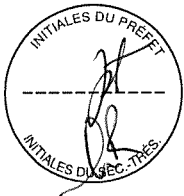
TOTAL DES RÉPARTITIONS **45 134 \$**

Quote-part pour le projet de numérisation des matrices graphiques (règlement 235-2009) (29 627 \$)

Base de calcul :

- pour la numérisation : 100 % selon le nombre de dossiers, de lots et de feuillets
- pour l'acquisition de licences, l'hébergement et diffusion : 100 % réparti également

MRC de Matane	Règlement d'emprunt 235-2009					Total
Les Méchins	10 108	17.1975	3 031	852	239	4 122
St-Jean de Cherbourg	1 869	3.1799	560	852	239	1 652
Grosses-Roches	3 582	6.0943	1 074	852	239	2 165
Sainte-Félicité	8 382	14.2609	2 514	852	239	3 605
Saint-Adelme	3 625	6.1675	1 087	852	239	2 178
Saint-René de Matane	7 210	12.2669	2 162	852	239	3 253
Sainte-Paule	3 122	5.3117	936	852	239	2 027
Matane	-	0.0000	-	-	-	-
Saint-Léandre	3 134	5.3321	940	852	239	2 031
Saint-Ulric	9 964	16.9525	2 988	852	239	4 079
Baie-des-Sables	5 081	8.6447	1 524	852	239	2 615
TNO	2 699	4.5920	809	852	239	1 900
Sous-total	58 776	100	17 626	9 373	2 628	29 627



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**Quote-part pour les frais annuels d'entretien et de l'intégration de la
rénovation cadastrale des matrices graphiques (13 268 \$)**

Base de calcul :

- pour l'hébergement et la diffusion : 100 % selon le nombre de dossiers
- pour le support technique des licences, de l'hébergement et la diffusion : 100 % réparti également
- pour l'intégration de la rénovation cadastrale : selon le calendrier des réformes cadastrales établi par le MRNF en fonction de 100% du nombre de dossiers
- pour les mises à jour: coût fixe par mise à jour

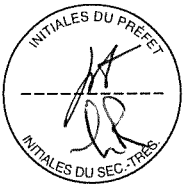
	Frais annuel d'entretien, de support et de diffusion							Total (Taxes nettes)
	Hébergement et diffusion			Licences Gomatrice Gocadastre ConvMAM	Héberg. Diffusion Support technique	Mise à jour 100\$/maj (taxes nettes)	Intégration Rénovation cadastrale	
	Selon dossiers	%	Total (Taxes nettes)					
Les Méchins	1 123	15.4726	734	490	75	220		1 519
St-Jean de Cherbourg	223	3.0725	146	490	75	110		821
Grosses- Roches	493	6.7925	322	490	75	220	-	1 107
Sainte-Félicité	891	12.2761	582	490	75	220	-	1 367
Saint-Adelme	499	6.8752	326	490	75	220		1 111
Saint-René de Matane	921	12.6894	602	490	75	220		1 387
Sainte-Paule	346	4.7672	226	490	75	220		1 011
Matane	-	0.0000	-	-	-	-		-
Saint-Léandre	476	6.5583	311	490	75	220		1 096
Saint-Ulric	1 396	19.2339	912	490	75	330		1 807
Baie-des- Sables	672	9.2587	439	490	75	220		1 224
TNO	218	3.0036	142	490	75	110		817
Sous-total	7 258	100	4 743	5 390	825	2 310	-	13 268

Quote-part pour la diffusion grand public des matrices graphiques (2 239 \$)

Base de calcul : 100 % selon le nombre de dossiers

	Diffusion sur Internet		
	Selon dossiers	%	Total (Taxes nettes)
Les Méchins	1 111	15.9375	357
St-Jean de Cherbourg	224	3.2133	72
Grosses-Roches	487	6.9861	156
Sainte-Félicité	872	12.5090	280
Saint-Adelme	496	7.1152	159
Saint-René de Matane	911	13.0684	293
Sainte-Paule	345	4.9491	111
Matane	-	0.0000	-
Saint-Léandre	397	5.6950	128
Saint-Ulric	1 306	18.7348	420
Baie-des-Sables	606	8.6932	195
TNO	216	3.0986	69
Sous-total	6 971	100	2 239

- k) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- l) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relèvent de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 723-11-10

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 EN RAPPORT AVEC LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE (PARTIE IX)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice de la compétence de la MRC de Matane en matière de sécurité incendie régional la dépense est estimée à un million cent vingt-quatre mille cent soixante-neuf dollars 1 124 169 \$ soit 688 569 \$ au niveau des opérations et 435 600 \$ en service de dette;

CONSIDÉRANT l'affectation d'un montant de 100 000 \$ réservé de l'exercice 2011 en réduction de la dépense prévue au budget 2012 pour le Service régional de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 000 \$ est évaluée en revenus pour la désincarcération;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 2 000 \$ est évaluée en revenus pour l'entraide;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 899 \$ est payable pour la communication partagée par les services incendies de la ville de Matane et de la municipalité de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités de l'entente en vigueur la répartition des dépenses est effectuée en fonction de la richesse foncière uniformisée des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ayant droit de vote sur cette question ont pris connaissance des prévisions budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

- a) Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- b) Des montants de 578 670 \$ et de 435 600 \$ totalisant 1 014 270 \$ pour le Service régional de sécurité incendie sont répartis selon la richesse foncière uniformisée par les municipalités de Saint-Jean-de-Cherbourg, Les Méchins, Grosses-Roches, Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Saint-René-de-Matane, Sainte-Paule, Baie-des-Sables et le TNO;
- c) Les sommes versées par les municipalités sont appliquées en paiement des obligations, intérêts et autres dépenses de la MRC de Matane pour le Service régional de sécurité incendie :

DEPENSES	
Dépenses reliées au service	688 569 \$
Service de la dette	<u>435 600 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	1 124 169 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

REVENUS

Affectation de réserves	100 000 \$
Revenus de désincarcération	2 000 \$
Revenus d'entraide	2 000 \$
Revenus autres (communication partagée)	<u>5 899 \$</u>
	109 899 \$

QUOTES-PARTS OU REPARTITIONS

Répartition pour les activités de fonctionnement	578 670 \$
Répartition pour le service de la dette	<u>435 600 \$</u>
	1 014 270 \$

GRAND TOTAL DES REVENUS 1 124 169 \$

- d) Les sommes à verser par les municipalités sont basées sur la richesse foncière uniformisée;

<u>Estimé TOTAL</u>	Richesse foncière u	%	Total
Les Méchins	68 199 695	21.1595	213 164
St-Jean de Cherbourog	6 575 324	2.0400	20 625
Grosses-Roches	20 293 769	6.2963	63 392
Sainte-Félicité	58 928 280	18.2830	184 432
Saint-Adelme	25 444 331	7.8943	79 490
Saint-René de Matane	51 506 549	15.9803	161 083
Sainte-Paule	23 244 608	7.2118	73 983
Matane	-	0.0000	-
Saint-Léandre	23 220 457	7.2043	75 745
Saint-Ulric	-	0.0000	-
Baie-des-Sables	36 488 455	11.3208	115 697
TNO	8 411 203	2.6096	26 658
Total	322 312 671	100	\$ 1 014 270

- e) Tous les montants payables par les municipalités visées par la présente résolution portent intérêts au taux de 10 % l'an à compter de l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte à la municipalité par la MRC de Matane;
- f) Le Conseil est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédant de certains postes, il est aussi autorisé à verser au fonds général de la MRC tous surplus suivant la Loi à toutes les fins qui relève de sa juridiction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 724-11-11

PREVISIONS BUDGETAIRES DE LA MRC DE MATANE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012 POUR FINS DE PRÉSENTATION AU MAMROT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 totalisent une somme de 6 549 523 \$ ventilée comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

REVENUS

Répartitions aux municipalités membres :	
– Ensemble des municipalités	1 053 207 \$
– Certaines municipalités	1 993 769 \$
Affectations	233 698 \$
Autres revenus de sources locales	926 403 \$
Transferts	<u>2 342 446 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	6 549 523 \$

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	733 157 \$
Évaluation	536 917 \$
Sécurité publique	726 012 \$
Transport	555 641 \$
Hygiène du milieu	355 757 \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 790 345 \$
Loisirs et culture	187 750 \$
Frais de financement	<u>246 226 \$</u>

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 6 131 805 \$

AUTRES ACTIVITES FINANCIERES

Remboursement de la dette à long terme 417 718 \$

TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES 417 718 \$

TOTAL 6 549 523 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter les prévisions budgétaires de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2012 lesquelles totalisant une somme de 6 549 523 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 725-11-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – CERTIFICAT DE PAIEMENT N⁰ 3 À DUOTECH CONSTRUCTION INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT le certificat de paiement n⁰ 3 préparé par Jean Dallaire, architectes pour la période du 2011-10-01 au 2011-10-31 :

Montant initial du contrat	Avenants de modification	Prix révisé du contrat	Montant des travaux exécutés à ce jour	Moins retenue de 10 %	Total payable à ce jour	Moins demandes antérieures
2 043 020,40 \$	96 792,74 \$	2 139 813,14 \$	1 378 791,02 \$	137 879,10 \$	1 240 911,92 \$	831 629,73 \$
Montant de la présente demande avant TPS et TVQ		TPS (5 %)	TVQ (8,5 %)	Montant de la présente demande TPS & TVQ comprises		
409 282,19 \$		20 464,11 \$	36 528,44 \$	466 274,73 \$		

CONSIDÉRANT QUE l'architecte mandaté affirme que les montants lui apparaissent conformes aux termes du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte le certificat de paiement n° 3 préparé par Jean Dallaire, architectes et autorise le paiement à *Duotech Construction inc.* au montant de 466 274,73 \$ incluant les taxes, lequel est imputable au règlement d'emprunt numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 726-11-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT *DESSAU* – TRAVAUX D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 653-11-10 acceptant la soumission de *DESSAU* au prix forfaitaire 38 250 \$ de plus les taxes applicables, et de confier le mandat des travaux d'ingénierie pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT la facture F015-101305 en date du 2011-11-17 relative à la surveillance de l'avancement des travaux au montant de 2 390,63 \$ plus les taxes applicables, ce qui totalise le montant prévus initialement de 38 622,78 \$ pour les plans, devis et surveillance (5 à 6 visites sur 10 à 12 semaines);

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires pour la préparation des directives de chantier sont facturés seulement lorsqu'ils impliquent des imprévus de chantier ou des demandes de la MRC;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier et l'émission à ce jour de 15 directives de chantier en mécanique/électricité et de 7 directives de chantiers en structures:

CONSIDÉRANT la facture F015-100410 en date du 2011-10-31 relative à des honoraires supplémentaires, facturés au taux horaire, au montant de 6 872,75 \$ et de 112,50 \$ pour frais de déplacement, soit un total de 6 985,25 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Dessau* pour les factures numéros F015-101305 et F015-100410, totalisant un montant de 10 681,46 \$ incluant les taxes et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 727-11-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT *JEAN DALLAIRE, ARCHITECTES* – TRAVAUX ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT le mandat confié à *Jean Dallaire, architectes* pour la préparation des plans, devis et documents requis pour l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement de l'Édifice de La Matanie, de même que la gestion du projet, résolutions numéros 652-11-10 et 342-05-11;

CONSIDÉRANT la facture 1233 du 2011-11-15 relative aux honoraires professionnels prévus pour la gestion de projet, au montant de 2 532,96 \$ et de 18,70 \$ pour frais de courriers spéciaux, soit un total de 2 551,66 \$ plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Jean Dallaire, architectes* pour la facture numéro 1233 pour un montant total de 2 906,98 \$ incluant les taxes, et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 728-11-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SUIVI DES TRAVAUX – AVENANTS DE MODIFICATION N^{OS} 7 ET 8

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des avenants de modification n^{OS} 7-REV et 8 préparés par la firme *Jean Dallaire architectes*;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont recommandées et approuvées par les professionnels au dossier, l'architecte *Jean Dallaire* et l'ingénieur *Thomas Coulombe de DESSAU*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil autorise l'avenant de modification numéro 7-REV au contrat avec l'entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 41 879,77 \$ plus les taxes applicables, soit :

PM-06, PM-10-R2, PM-14-R1, PM-17-R1, PM-18-R1, PM-19, PM-21 et PM-22	Montants avant les taxes
PM-06 : Niches, comptoir d'accueil, grille et mobilier, bureau 203 et autres	4 416,50 \$
PM-10-R2 : Bureaux 220, 240, 218 et 238	852,50 \$
PM-14-R1 : Ajout du mandat à TDE – sécurité au contrat	27 607,64 \$
PM-17-R1 : Mobilier serveur – bureau 315	495,00 \$
PM-18-R1 : Ajouts divers	2 005,40 \$
PM-19 : Marquise issue côté stationnement	1 297,89 \$
PM-21 : Modifications diverses	2 300,84 \$
PM-22 : Fermeture sous l'escalier d'issue 170	2 904,00 \$
Total avant les taxes :	41 879,77 \$

QUE le Conseil autorise l'avenant de modification numéro 8 au contrat avec l'entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 23 979,90 \$ plus les taxes applicables, soit :

ME-08, ME-09, ME-10, ME-11, ME-12 et SR-03	Montants avant les taxes
ME-08 : Travaux électricité	3 190,13 \$
ME-09 : Travaux ventilation	306,82 \$
ME-10 : Travaux électricité	3 903,65 \$
ME-11 : Travaux électricité et ventilation	15 326,83 \$
ME-12 : Travaux ventilation, plomberie et électricité	1 109,47 \$
SR-03 : Ouverture temporaire	143,00 \$
Total avant les taxes :	23 979,90 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE les dépenses liées aux avenants de modification numéros 7-REV et 8, soient imputables au règlement numéro 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, mentionne qu'elle se retire de la discussion pour le sujet suivant « Autorisation d'achat d'équipements téléphoniques » et quitte son siège.

RÉSOLUTION 729-11-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION ACHAT D'ÉQUIPEMENTS TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter une carte pour augmenter le nombre de ports numérique dans le système téléphonique, d'acquérir un appareil conférence et des microphones, huit postes téléphoniques, mettre à jour le logiciel et la messagerie, programmer et installer les nouveaux appareils

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane autorisent l'achat des équipements téléphoniques suivants pour un montant de 6 158 \$ plus les taxes applicables :

No produit	Description	Qté	Prix unitaire (\$)	Montant (\$)
BDKS1A	Carte Toshiba 8 ports numériques	1	366,00	366,00
LIC-4BASIC	Licence 4 ports CO line / Station CIX/CTX	4	64,00	256,00
DP5022C-SD	Téléphone numérique Toshiba, 22 boutons avec écran (10 boutons programmables)	6	163,00	978,00
DP5130C-FSDL	Téléphone numérique Toshiba, 32 boutons large écran LCD rétroéclairé, Full-duplex haut-parleur (20 boutons programmables)	2	407,00	814,00
KT300	Téléphone conférence Konftel KT300	1	999,00	999,00
KT300MIC	2 microphones Expansion pour Konftel 300	1	280,00	280,00
SERV-TEL-EXTERIEUR	Mise à jour du logiciel, programmation et installation des nouveaux postes (aucun câblage et/ou prise téléphonique inclus, installation sur les prises et le câblage existants).	8	72,00	576,00
MAT-DIVERS-téléphonie	Ajout de 2 ports messagerie vocale pour IVP8 + installation	1	1 889,00	1 889,00
Sous-total				6 158,00
TPS				307,90
TVQ				549,60
Total				7 015,50

D'affecter cette dépense au montant de 7 015,50 \$ taxes incluses, à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, reprend son siège.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 730-11-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – CONTRAT DE TÉLÉSURVEILLANCE –
CENTRAL DE CONTRÔLE D’ALARME DU QUÉBEC COMMENÇANT
LE 1^{ER} NOVEMBRE 2011**

**CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de relier le système d’alarme incendie installé
par Chubbs à une centrale de télésurveillance, service 24 h;**

**CONSIDÉRANT le contrat avec Central de Contrôle d’alarmes du Québec, pour
une période de douze mois renouvelable, au montant de 200 \$ par année plus les
taxes applicables;**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu
à l’unanimité :**

**QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane autorisent madame Line
Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de
télésurveillance 24 h, avec Central de Contrôle d’alarmes du Québec, pour une
période de douze mois, renouvelable, au montant de 200 \$ par année plus les
taxes applicables, débutant le 1^{er} novembre 2011.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 731-11-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION DES DÉPENSES DE
DÉMÉNAGEMENT**

**CONSIDÉRANT l’estimation des coûts reliés au déménagement des locaux de la
MRC remise aux membres du Conseil par la directrice générale :**

	Fournisseurs	Montants avant taxes
Déménagement système téléphonique	TDE	2 500 \$
Système informatique et réseau	Informidata	2 240 \$
Ébénistes	Armoires Coulombe	1 200 \$
Déménagement du photocopieur	First Team Transport	810 \$
Déménageurs	à confirmer	Estimé 2 200 \$
Achat boîtes archives		500 \$
Frais divers		1 000 \$
	Total avant les taxes :	10 450 \$
	TPS :	523 \$
	TVQ :	933 \$
	Total taxes incluses :	11 905 \$

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à
l’unanimité :**

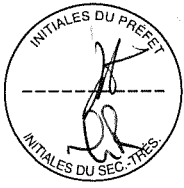
**QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane autorisent les dépenses de
déménagement pour un montant de l’ordre de 12 000 \$ taxes incluses et d’affecter
ce montant au surplus accumulé.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 732-11-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – FERMETURE DES BUREAUX DE LA
MRC À COMPTER DU 15 DÉCEMBRE 2011 EN RAISON DU
DÉMÉNAGEMENT (RÉOUVERTURE LE 3 JANVIER 2012 AU 158, RUE
SOUCY)**

**CONSIDÉRANT le déménagement des locaux de la MRC de Matane dans
l’Édifice de La Matanie;**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane autorisent la fermeture des bureaux de la MRC à compter du 15 décembre 2011 en raison du déménagement dans l'Édifice de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 733-11-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION DE LOCATION AU CLD CONCERNANT LE BUREAU 308 ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL

CONSIDÉRANT les échanges entre la MRC de Matane et le CLD de la MRC de Matane pour la location d'espace dans l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la résolution CA-11-10-578 du CLD de la MRC de Matane en lien avec une demande de location d'espaces supplémentaires pour le CLD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane autorisent la direction de la MRC à soumettre une proposition au CLD pour la location du bureau 308 dans l'Édifice de La Matanie, notamment selon les modalités suivantes :

- Montant annuel du loyer de 11 340 \$ (au prix de 9,00 \$ le pied carré, pour une superficie de 1 260 pi²), bail durée de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables, de même que les taxes municipales et scolaires qui seront de la responsabilité et à la charge du locataire;
- Clause d'indexation annuelle basée sur l'IPC sans être inférieure à 1 %;
- Entretien ménager du local inclus (sera intégré dans le devis de soumission de la MRC);
- Fourniture de trois (3) espaces de stationnement;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location.

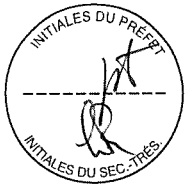
QUE tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du CLD;

QUE selon la disponibilité des locaux, la MRC pourra utiliser les espaces vacants pour ses besoins et le cas échéant, une compensation de loyer pourra être consentie au prorata des espaces occupés et selon la durée de ladite utilisation;

QUE les locaux, nouvellement rénovés, devront être utilisés et occupés tels quels, aucuns travaux n'étant autorisés;

D'autoriser le préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le bail de location avec le CLD de la MRC de Matane et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

RÉSOLUTION 734-11-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION DE LOCATION AU CLD
CONCERNANT LE BUREAU 310 ET AUTORISATION SIGNATURE
D'UN BAIL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a fait procéder à l'aménagement des locaux dans l'Édifice de La Matanie, selon les besoins définis par le CLD à l'architecte responsable du dossier;

CONSIDÉRANT les échanges entre la MRC de Matane et le CLD de la MRC de Matane pour les modalités de location d'espace dans l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane autorisent la direction de la MRC à soumettre une proposition au CLD pour la relocalisation de ses bureaux dans l'Édifice de La Matanie, notamment selon les modalités suivantes :

- Montant annuel du loyer de 38 160 \$ (basé sur une superficie de 3 082 pi²), fixe pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables, de même que les taxes municipales et scolaires qui sont de la responsabilité et à la charge du locataire;
- Congé de loyer dans l'Édifice de La Matanie, jusqu'à ce que le local actuel soit reloué ou la durée résiduelle du bail actuel du CLD devant se terminer le 30 novembre 2012;
- Entretien ménager du local inclus (sera intégré dans le devis de soumission de la MRC);
- Fourniture de cinq (5) espaces de stationnement et d'un local de rangement au sous-sol;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location.

QUE tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du CLD;

D'autoriser le préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le bail de location avec le CLD de la MRC de Matane et tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 735-11-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – DÉNEIGEMENT ET TRANSPORT DE
NEIGE – HIVER 2011-2012**

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises Michel Tremblay inc. pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie et le transport de neige pour l'hiver 2011-2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission des Entreprises Michel Tremblay inc. pour le déneigement des cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie et le transport de neige pour l'hiver 2011-2012 :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- déneigement au montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables;
- transport de neige, chargement inclus :
60,00 \$ plus les taxes applicables / voyage;
- frais de dépôt de neige usée (ville de Matane) inclus
- épandage de sel et de sable non inclus;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 736-11-11

CONSEIL RÉGIONAL FTQ BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-LES-ÎLES – DEMANDE D'APPUI – DEMANDE AU GOUVERNEMENT CANADIEN D'ATTRIBUER AUX RÉGIONS DU BAS-SAINT-LAURENT, DE LA GASPÉSIE ET DE LA CÔTE-NORD LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ASSURER AUX CITOYENS DES SERVICES D'ASSURANCE-EMPLOI COMPLETS ET DE QUALITÉ

CONSIDÉRANT l'annonce récente du gouvernement canadien de procéder à une nouvelle diminution des services dans le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et la Côte-Nord par la centralisation du traitement des dossiers d'assurance-emploi;

CONSIDÉRANT la forte diminution de la qualité des services d'assurance-emploi;

CONSIDÉRANT l'impossibilité des citoyens et citoyennes d'avoir accès rapidement à une information complète et de qualité;

CONSIDÉRANT les conséquences néfastes pour la population concernée de cette réduction majeure des services aux citoyens en région;

CONSIDÉRANT les pertes d'emplois importantes au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et sur la Côte-Nord découlant de ces décisions;

CONSIDÉRANT l'engagement de Service Canada à fournir des services de la plus haute qualité à la population qu'il dessert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane s'objecte et dénonce la centralisation des services d'assurance-emploi;

QUE le Conseil de la MRC de Matane demande au gouvernement canadien, à Service Canada et l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, d'attribuer aux régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord les ressources humaines et financières nécessaires pour assurer aux citoyens et citoyennes des services d'assurance-emploi complets et de qualité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 737-11-11

CONTRATS DE SOUTIEN TECHNIQUE – LOGICIELS GV.NET (GESTION DOCUMENTAIRE) ET GED EXPRESS (GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS) – PÉRIODE DU 17 JUILLET 2012 AU 16 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT la résolution numéro 316-07-08 autorisant l'acquisition du progiciel Gestion Virtuelle.NET (gestion documentaire);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 333-08-08 autorisant l'acquisition du progiciel GED Express (gestion électronique des documents);

CONSIDÉRANT les contrats de soutien technique annuel, pour la période du 17 juillet 2012 au 16 juillet 2013, aux montants de 634 \$ pour GV.NET et de 255 \$ pour GED Express;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le paiement des contrats de soutien technique pour les progiciels GV.NET et GED Express pour un montant total de 1 017,46 \$ taxes incluses, pour la période du 17 juillet 2012 au 16 juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 738-11-11

AUTORISATION DE PAIEMENT À PG SOLUTIONS – RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012 – ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT la facture n° CESA07002 de PG Solutions au montant de 5 650 \$ avant les taxes pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 pour la gestion des permis, dossier central, et urbanisme (zonage) pour le service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° CESA07002 de PG Solutions au montant de 6 436,76 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 pour la gestion des permis, dossier central, et urbanisme (zonage) pour le service de l'urbanisme;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 739-11-11

AUTORISATION DE PAIEMENT À PG SOLUTIONS – RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN AUX APPLICATIONS – 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2012 – GESTION FINANCIÈRE ET GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURES, SABLIÈRES ET GRAVIÈRES SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT la facture n° CESA07001 de PG Solutions au montant de 5 475 \$ avant les taxes pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 pour la gestion financière (4 270 \$) et la gestion des baux de villégiatures, sablières et gravières sur les terres du domaine de l'État (1 205 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le paiement de la facture n° CESA07001 de PG Solutions au montant de 6 237,42 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 pour la gestion financière et la gestion des baux de villégiatures, sablières et gravières sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 740-11-11

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2012 DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le calendrier 2012 des séances ordinaires du Conseil et du comité administratif de la MRC de Matane comme suit :

Séances régulières du Conseil et du comité administratif de la MRC de Matane Année 2012	
Conseil	Comité administratif
« Les séances ordinaires du Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane, pour l'année 2012, seront tenues le 3 ^e mercredi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre et octobre, ainsi que le 4 ^e mercredi du mois de novembre, à compter de 20 h, en la salle du Conseil de la MRC de Matane située au sous-sol du 158, rue Soucy »	« Les séances ordinaires du comité administratif du Conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Matane, pour l'année 2012, seront tenues à 13 h 30, en la salle de conférence de la MRC de Matane située au 158, rue Soucy, 2 ^e étage. »
18 janvier 2012	31 janvier 2012
15 février 2012	6 mars 2012
21 mars 2012	3 avril 2012
18 avril 2012	1 ^{er} mai 2012
16 mai 2012	5 juin 2012
20 juin 2012	3 juillet 2012
15 août 2012	31 juillet 2012
19 septembre 2012	4 septembre 2012
17 octobre 2012	2 octobre 2012
28 novembre 2012	6 novembre 2012
	4 décembre 2012

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 741-11-11

DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN 2012

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC de Matane de procéder à une démarche de planification stratégique au cours de l'année 2012;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

DE mandater madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, afin d'amorcer la recherche de financement pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 742-11-11

ADHÉSION À L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC (UTACQ) – ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la MRC de Matane renouvelle son adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour l'adhésion de la MRC de Matane à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) au montant de 200 \$ pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 743-11-11

DÉSIGNATION DE MADAME NANCY DESROSIERS À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supporter la directrice générale et secrétaire-trésorière et d'assurer le suivi des nombreux dossiers de la MRC, notamment pour la trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, à titre de secrétaire-trésorière adjointe;

QUE dans le cadre de ses fonctions de secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Desrosiers soit et est autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Matane, les divers documents, contrats et effets bancaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 744-11-11

CONFIRMATION – EMBAUCHE DE MADAME LAURIE SAVARD AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-01-00 concernant l'engagement en date du 17 janvier 2000 de madame Laurie Savard au poste de technicienne en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'entente avec le SCFP, section locale 4602 du 9 mai 2008, madame Laurie Savard occupe un poste combiné « inspecteur en bâtiment / technicien en évaluation, classe II »;

48



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures à l'interne se terminant le 22 novembre 2011 pour combler un poste vacant d'inspecteur en bâtiment, poste régulier temps complet;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Laurie Savard pour le poste et les recommandations favorables du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE madame Laurie Savard soit nommé au poste d'inspecteur en bâtiment, poste régulier temps complet, classe II et ce, à compter du 23 novembre 2011 et que celle-ci conserve la date du 17 janvier 2000 au fin de la progression d'échelon et du calcul des vacances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 745-11-11

ABOLITION – POSTE COMBINÉ « INSPECTEUR EN BÂTIMENT / TECHNICIEN EN ÉVALUATION »

CONSIDÉRANT la réorganisation du service de l'aménagement et de l'urbanisme, du service de l'évaluation foncière ainsi que la nomination de madame Laurie Savard au poste d'inspecteur en bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le poste combiné « inspecteur en bâtiment / évaluation foncière » devenu vacant, soit aboli, avec prise d'effet immédiate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 746-11-11

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE « INSPECTEUR(TRICE) EN BÂTIMENT »

CONSIDÉRANT les besoins du service, l'abolition du poste combiné et la nécessité de procéder à la création d'un poste régulier temps complet, d'inspecteur en bâtiment pour combler les effectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane procède, à la création d'un poste « inspecteur(trice) en bâtiment » classe II, et ce avec effet immédiat, et que le processus de dotation du poste soit enclenché afin de combler le poste vacant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 747-11-11

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE « TECHNICIEN(NE) GESTION FINANCIÈRE »

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins de l'organisation qui nécessitent de procéder à une réorganisation, principalement au niveau de l'administration et du service de l'aménagement et de l'urbanisme, et la volonté du Conseil de procéder;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du CRT tenue le 14 novembre 2011, les représentants de la MRC de Matane ont informé les représentants du SCFP, section locale 4602, des orientations du Conseil de la MRC concernant la réorganisation des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane modifie sa structure organisationnelle et son organigramme, procède, avec effet immédiat, à la création d'un poste « technicien(ne) gestion financière » classe II, poste régulier temps complet de 32,5 heures/semaine;

QUE le processus de recrutement soit enclenché afin de combler le poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 748-11-11

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE « TECHNICIEN(NE) EN AMÉNAGEMENT ET GÉOMATIQUE »

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins de l'organisation qui nécessitent de procéder à une réorganisation, principalement au niveau de l'administration et du service de l'aménagement et de l'urbanisme, et la volonté du Conseil de procéder;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du CRT tenue le 14 novembre 2011, les représentants de la MRC de Matane ont informé les représentants du SCFP, section locale 4602, des orientations du Conseil de la MRC concernant la réorganisation des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane modifie sa structure organisationnelle et son organigramme, procède, avec effet immédiat, à la création d'un poste « technicien(ne) en aménagement et géomatique » classe II, poste régulier temps complet de 32,5 heures/semaine;

QUE le processus de recrutement soit enclenché afin de combler le poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 749-11-11

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE « SECRÉTAIRE DE DIRECTION ET ADJOINT(E) AU GREFFE »

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins de l'organisation qui nécessitent de procéder à une réorganisation, principalement au niveau de l'administration et du service de l'aménagement et de l'urbanisme, et la volonté du Conseil de procéder;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du CRT tenue le 14 novembre 2011, les représentants de la MRC de Matane ont informé les représentants du SCFP, section locale 4602, des orientations du Conseil de la MRC concernant la réorganisation des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

50



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de Matane modifie sa structure organisationnelle et son organigramme, procède, avec effet immédiat, à la création d'un poste « secrétaire de direction et adjoint(e) au greffe » classe II, poste régulier temps complet de 32,5 heures/semaine;

QUE le processus de recrutement soit enclenché afin de combler le poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 750-11-11

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE « URBANISTE »

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins de l'organisation qui nécessitent de procéder à une réorganisation, principalement au niveau de l'administration et du service de l'aménagement et de l'urbanisme, et la volonté du Conseil de procéder;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du CRT tenue le 14 novembre 2011, les représentants de la MRC de Matane ont informé les représentants du SCFP, section locale 4602, des orientations du Conseil de la MRC concernant la réorganisation des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane modifie sa structure organisationnelle et son organigramme, procède, avec effet immédiat, à la création d'un poste « urbaniste » classe IV, poste régulier temps complet de 32,5 heures/semaine;

QUE le processus de recrutement soit enclenché afin de combler le poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 751-11-11

CRÉATION ET AFFICHAGE – POSTE « PRÉPOSÉ(E) À L'AMÉNAGEMENT, URBANISME ET INSPECTION »

CONSIDÉRANT les nouveaux besoins de l'organisation qui nécessitent de procéder à une réorganisation, principalement au niveau de l'administration et du service de l'aménagement et de l'urbanisme, et la volonté du Conseil de procéder;

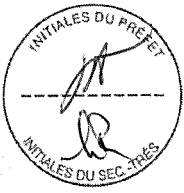
CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du CRT tenue le 14 novembre 2011, les représentants de la MRC de Matane ont informé les représentants du SCFP, section locale 4602, des orientations du Conseil de la MRC concernant la réorganisation des services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane modifie sa structure organisationnelle et son organigramme, procède, avec effet immédiat, à la création d'un poste « préposé(e) à l'aménagement, l'urbanisme et l'inspection » classe I, poste régulier temps complet de 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon l'horaire;

QUE le processus de recrutement soit enclenché afin de combler le poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 752-11-11

TRANSPORT ADAPTÉ DE LA MRC DE MATANE – AJOUT D’HEURES DE SERVICES

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité transport d’améliorer les heures de service en ajoutant le jeudi soir à l’horaire du transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise l’ajout de trois heures de services en soirée le jeudi, prolongeant la disponibilité du service de transport adapté de 18 h à 21 h.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 753-11-11

SSQ – RENOUELEMENT DU RÉGIME D’ASSURANCES COLLECTIVES AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE le contrat d’assurances collectives devient renouvelable en date du 1^{er} décembre 2011;

CONSIDÉRANT le processus de soumission a été autorisé en octobre 2009 pour un renouvellement au 1^{er} décembre 2009 (résolution numéro 609-11-09);

CONSIDÉRANT QUE l’article 936.2 du *Code municipal du Québec* permet la reconduction après la demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l’adjudication n’excèdent pas cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 606-11-10 autorisant le premier renouvellement du régime d’assurances collectives avec le Groupe SSQ en date du 1^{er} décembre 2010 avec une prime mensuelle de 6 596,70 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT le taux négocié par monsieur Éric Gagné de courtier d’assurances Magella Gagné inc. et les options proposées :

SSQ	Primes mensuelles avant taxes au 1 ^{er} déc. 2010	Taux de renouvellement au 1 ^{er} déc. 2011	Primes mensuelles au 1 ^{er} déc. 2011	Taux négociés (renouvellement au 1 ^{er} déc. 2011)	Nouvelles primes mensuelles avant taxes au 1 ^{er} déc. 2011
Assurance-vie adhérent	262 \$	0,24 \$ / 1 000 \$	303 \$	0,24 \$ / 1 000 \$	303 \$
DMA	44 \$	0,04 \$ / 1 000 \$	51 \$	0,04 \$ / 1 000 \$	51 \$
Vie conjoint	23 \$	1,34 \$	24 \$	1,34 \$	24 \$
Vie enfants	3 \$	0,17 \$	3 \$	0,17 \$	3 \$
Salaire longue durée	1 468 \$	2,39 \$ / 100 \$	1 741 \$	2,39 \$ / 100 \$	1 741 \$
Salaire courte durée	1 488 \$	1,62 \$ / 10 \$	2 725 \$	1,47 \$ / 10 \$	2 473 \$
Assurance Maladie :					
Individuel :	991 \$	135,37 \$	1 489 \$	127,06 \$	1 398 \$
Familial :	2 155 \$	294,54 \$	3 240 \$	276,44 \$	3 041 \$
Monoparental :	163 \$	200,24 \$	200 \$	187,94 \$	188 \$
Primes mensuelles (avant taxes) :	6 596,70 \$		9 777 \$		9 222 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Garnier Marquis et résolu à l’unanimité :

D’autoriser le renouvellement du régime d’assurance collective avec le Groupe SSQ en date du 1^{er} décembre 2011 avec une prime mensuelle de 9 222 \$ plus les taxes selon la proposition;

D’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 754-11-11

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-103
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Matane a adopté, le 7 novembre 2011, le règlement numéro VM-89-103 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'établir une nouvelle superficie maximale de plancher pour la sous-classe d'usages 544 dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 167;

CONSIDÉRANT QUE le règlement vise principalement à fixer à 600 m² la superficie maximale de plancher d'un bâtiment abritant les activités d'une organisation religieuse dans la zone 167 qui a une vocation commerciale et de services et qui est située en bordure de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT QUE, après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-103 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane;

D'inviter la ville à évaluer l'impact sur la circulation automobile que pourrait avoir l'implantation d'un nouveau lieu de culte de 600 m² de plancher en bordure de la route 132.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 755-11-11

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 158-2-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE PLAN D'URBANISME
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane possède un schéma d'aménagement et de développement (SAD) en vigueur et que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – la Loi – oblige la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg à s'y conformer lors de la modification de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a apporté plusieurs amendements récemment à son SAD, règlements numéros 198-6-2009 et 198-7-2010, et que la municipalité doit modifier son plan d'urbanisme afin de s'y conformer en application de l'article 58 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 158-2-2011 modifiant le règlement numéro 158 édictant le plan d'urbanisme afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane a été dûment adopté, le 12 septembre 2011, par le conseil municipal de Saint-Jean-de-Cherbourg;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la Loi ont été transmis par la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions de l'article 109.7 de la Loi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme considère que le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane est conforme aux objectifs de son SAD et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à émettre le certificat de conformité pour le règlement numéro 158-2-2011 de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 756-11-11

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 159-2-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jean-de-Cherbourg a adopté, le 12 septembre 2011, le *règlement numéro 159-2-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 159 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté ledit règlement pour tenir compte des règlements numéros 198-6-2009 et 198-7-2010 de la MRC de Matane ayant modifié le schéma d'aménagement et de développement, protéger l'encadrement visuel des monts Chic-Chocs et mettre en valeur son potentiel récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite Loi;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil de désapprouver le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT les représentations faites par la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg qui démontrent l'impact marginal des manquements aux règles de conformité sur l'aménagement de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement numéro 159-2-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Dépôt du rapport de la Commission d'aménagement de la MRC suite à l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets.
→ Présentation de monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme.

Dépôt du compte-rendu de la Commission d'aménagement de la MRC suite à l'analyse du règlement de zonage révisé du territoire non organisé (TNO) de la Rivière-Bonjour de la MRC de Matane. → Présentation de monsieur Serge Laroche, conseiller en aménagement et urbanisme.

RÉSOLUTION 757-11-11

GÉNIE FORESTIER – RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS #1 ET #2 – TRANSPORT JEAN-CLAUDE CHARETTE INC. – TRANSPORT DES BOIS SUR TPI POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT la résolution numéro 522-08-11 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Transport Jean-Claude Charette inc. pour le transport du bois récolté sur les TPI, saison 2011-2012;

CONSIDÉRANT le rapport de paiement éparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 27 octobre 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant :		Transport Jean-Claude Charette inc.	
Mandat :		Transport des bois sur TPI – saison -2011	
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
500,0	De Sainte-Paule vers Lulumco Luceville	8,50	4 250,00
		Montant à facturer :	4 250,00
		5,0 % :	212,50
		Sous-total :	4 462,50
		8,5 % :	379,31
		Total de la facture :	4 841,81

CONSIDÉRANT le rapport de paiement #2, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 7 novembre 2011, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant :		Transport Jean-Claude Charette inc.	
Mandat :		Transport des bois sur TPI – saison 2011	
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
500,0	De Sainte-Paule vers Lulumco Luceville	8,50	4 250,00
		Montant à facturer :	4 250,00
		5,0 % :	212,50
		Sous-total :	4 462,50
		8,5 % :	379,31
		Total de la facture :	4 841,81

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D' les paiements effectués à Transport Jean-Claude Charette inc, pour les rapports de paiement soit #1 de 4 841,81 \$ et #2 de 4 841,81 \$ en lien avec le mandat de transport des bois sur les TPI de la MRC de Matane, pour un montant total de 9 683,62 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

SER des Monts – Rapport final relatif aux travaux sur TPI de la MRC de Matane,
saison 2011.

RÉSOLUTION 758-11-11

**GÉNIE FORESTIER - AUTORISATION PAIEMENT À LA SER DES
MONTS – FACTURE #008257 CONCERNANT LA PLANIFICATION**

CONSIDÉRANT la facture n° 008257 de la SER des Monts au montant de
20 107,16 \$ avant les taxes, en lien avec la planification des travaux sylvicoles sur
les TPI déléguées de la MRC de Matane pour la saison 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à
l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 008257 de la SER des Monts pour un
montant total de 22 907,08 \$ taxes incluses pour la planification des travaux
sylvicoles sur les TPI déléguées de la MRC de Matane pour la saison 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 759-11-11

**GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION PAIEMENT À LA SER DES
MONTS – FACTURE #008258 CONCERNANT L'EXÉCUTION DES
TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la facture n° 008258 de la SER des Monts, au montant de
171 428,62 \$ avant les taxes, en lien avec le mandat d'exécution des travaux
sylvicoles sur les TPI déléguées de la MRC de Matane pour la saison 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à
l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 008258 de la SER des Monts pour un
montant total de 195 300,05 \$ taxes incluses pour l'exécution des travaux
sylvicoles sur les TPI déléguées de la MRC de Matane pour la saison 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 760-11-11

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITE INCENDIE – PINCES DE
DÉSINCARCÉRATION**

CONSIDÉRANT la problématique de localisation des équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu
à l'unanimité :

DE prévoir une rencontre du comité régional de sécurité incendie afin de discuter
du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 761-11-11

**SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITE INCENDIE – EMBAUCHE
POMPIER – M. JUSTIN DESROCHES À LA CASERNE #14 À SAINT-
RENÉ-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Justin Desroches de Saint-René-de-
Matane à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

56



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Justin Desroches comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 24 novembre 2011, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Justin Desroches à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Justin Desroches soit rattaché à la caserne de Les Méchins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ajournement de la séance à 22 h 50. Réouverture à 22 h 55.

RÉSOLUTION 762-11-11

PRÉFECTURE – NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, agit à titre de présidente d'élection conformément à l'article 70 de la *Loi sur les élections et référendums*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une secrétaire d'élection pour les élections à la préfecture;

Il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame Josée Roy, secrétaire d'élection pour l'élection du préfet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 763-11-11

ÉLECTIONS DU PRÉFET

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'élection s'effectue par scrutin secret;

CONSIDÉRANT QUE chaque maire siégeant au Conseil de la MRC de Matane a reçu le nombre de bulletins de vote correspondant aux nombres de voix qu'il peut exercer;

CONSIDÉRANT QUE tous les maires étant habiles à occuper la charge de préfet, tous les noms ont été inscrits sur le bulletin de vote;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) personnes ont manifesté leur intérêt pour le poste de préfet, soit messieurs Yvan Imbeault et Pierre Thibodeau;

CONSIDÉRANT la période de votation complétée et le dépouillement des bulletins de vote par la présidente et la secrétaire d'élection;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT le résultat de la compilation des votes,

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection déclare monsieur Pierre Thibodeau, maire de la municipalité de Saint-Ulric, élu au poste de préfet de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité :

DE prendre acte du résultat et de féliciter monsieur Pierre Thibodeau;

QUE monsieur Pierre Thibodeau, préfet succède à monsieur Yvan Imbeault dans tous les comités où le préfet de la MRC de Matane doit siéger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Pierre Thibodeau prend la place désigné au préfet et la présidence de la séance et monsieur Yvan Imbeault reprend place autour de la table du Conseil. Les membres du Conseil félicitent monsieur Pierre Thibodeau.

RÉSOLUTION 764-11-11

ELECTIONS DU PRÉFET SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'élection s'effectue par scrutin secret;

CONSIDÉRANT QUE chaque maire siégeant au Conseil de la MRC de Matane a reçu le nombre de bulletins de vote correspondant aux nombres de voix qu'il peut exercer;

CONSIDÉRANT QUE tous les maires étant habiles à occuper la charge de préfet, tous les noms ont été inscrits sur le bulletin de vote;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) personnes ont manifesté leur intérêt pour le poste de préfet suppléant, soit madame Victoire Marin et messieurs Jean-Sébastien Barriault et Roger Vaillancourt;

CONSIDÉRANT QU'un membre du Conseil a proposé monsieur Yvan Imbeault et que celui-ci a refusé;

CONSIDÉRANT la période de votation complétée et le dépouillement des bulletins de vote par la présidente et la secrétaire d'élection;

CONSIDÉRANT le résultat de la compilation des votes,

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection déclare madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, élu au poste de préfet suppléant de la MRC de Matane.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité :

DE prendre acte du résultat et de féliciter madame Victoire Marin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 765-11-11

COMPOSITION DU COMITÉ ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT QU'en vertu des lettres patentes de la MRC de Matane, le préfet, le préfet suppléant et le maire de la ville de Matane sont d'office membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT QU'à l'exception du préfet, lequel peut être issu de n'importe quel secteur, les membres seront issus des quatre secteurs ci-après désignés à raison d'un par secteur;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Matane comprend la ville de Matane; le secteur Ouest comprend Saint-Ulric et Baie-des-Sables; le secteur Est comprend Sainte-Félicité, Grosses-Roches et Les Méchins; le secteur Sud comprend Saint-Adelme, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-René-de-Matane, Saint-Léandre et Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT les discussions entre les membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'établir la composition du comité administratif comme suit :

- M. Pierre Thibodeau, préfet, secteur ouest
- M^{me} Victoire Marin, préfet suppléant, secteur est
- M. Claude Canuel, maire de Matane – secteur Matane
- M. Roger Vaillancourt, maire de St-René-de-Matane – secteur Sud
- M. Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre – secteur Sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 766-11-11

SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE les effets bancaires doivent porter deux signatures, soit celle d'un élu et celle d'un officier de la MRC;

CONSIDÉRANT l'élection de monsieur Pierre Thibodeau au poste de préfet de la MRC de Matane et de madame Victoire Marin au poste de préfet suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes comme signataires des effets bancaires pour les comptes énumérés ci-après :

Élus

- Monsieur Pierre Thibodeau, préfet;
- Madame Victoire Marin, préfet suppléant;
- Monsieur Claude Canuel, maire de la ville de Matane.

Officiers

- Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme en cas d'absence de la directrice générale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Comptes

- MRC de Matane;
- Terres publiques intermunicipales (TPI) de la MRC de Matane;
- Territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonjour;
- Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de La Matapédia;
- Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 767-11-11

FÉLICITATIONS À MONSIEUR YVAN IMBEAULT POUR LE TRAVAIL ACCOMPLI À LA PRÉFECTURE

CONSIDÉRANT l'ensemble du travail accompli par monsieur Yvan Imbeault lors de son mandat à la préfecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil transmettent de sincères remerciements et de chaleureuses félicitations à monsieur Yvan Imbeault, maire de la municipalité de Saint-Adelme, pour l'excellent travail accompli à la préfecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 768-11-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198-9-2011 AMENDANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE AFIN DE METTRE À JOUR LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MILIEUX AGRICOLES ET MODIFIER DIVERS OBJETS

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement numéro 198-9-2011 a été transmis par la directrice générale, en vertu de l'*article 445 du Code municipal*, et que les membres du Conseil de la MRC de Matane présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin, appuyé par monsieur Claude Canuel, et résolu à l'unanimité :

D'adopter règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 769-11-11

ADOPTION D'UN DOCUMENT ARGUMENTAIRE ADDITIONNEL EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-9-2011

CONSIDÉRANT QUE, le 15 juin 2011, la MRC de Matane a adopté le *Projet de règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption dudit projet de règlement, la MRC a demandé par la résolution numéro 412-06-11 du 15 juin 2011, l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur sa conformité aux orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE, dans un avis daté du 1^{er} septembre 2011, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demande des modifications et des précisions sur ledit projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a adopté le *Règlement numéro 198-9-2011 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane et le document complémentaire afin de mettre à jour les dispositions applicables aux milieux agricoles et modifier divers objets*, le 23 novembre 2011, en intégrant les éléments demandés par le ministre ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a aussi préparé un document argumentaire additionnel, en supplément à celui déjà transmis, afin de documenter les modifications aux limites des affectations urbaines et industrielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'adopter le document argumentaire intitulé « Document argumentaire – Demandes de précision du MAMROT » et de le transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

RÉSOLUTION 770-11-11

Il est proposé par madame Victoire Marin résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 14 décembre 2011 à 19 h. Il est 23 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



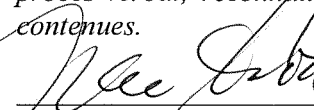
Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet